POLICE
REGION MORGES

RAPPORT DE GESTION 2016

DIRECTION DE POLICE
PLACE SAINT-LOUIS 2
CP 898, 1110 MORGES 1

T. +41(0) 21 828 04 44
F. +41(0) 21 828 04 41

INFO@POLICE-REGION-MORGES.CH
WWW.POLICE-REGION-MORGES.CH

PRÉAVIS N° 01/04.2017

RAPPORT DU COMITÉ DE DIRECTION AU CONSEIL COMMUNAL SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions :

1. de la loi du 28 février 1956 sur les communes (article 93c),
2. du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (article 34),
3. du règlement du Conseil intercommunal de l'Association de communes Police Région Morges du 27 novembre 2012 (article 68),

le Comité de direction a l'honneur de vous soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pendant l'exercice 2016.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ASP	Assistant de sécurité publique
CODIR	Comité de direction
CURML	Centre Universitaire Romand de Médecine Légale
COOR	Coordination des commerçants
ISP	Institut Suisse de Police
LADB	Loi sur les auberges et les débits de boissons
LCI	Loi fédérale sur le commerce itinérant
LCR	Loi sur la circulation routière
LEAE	Loi fédérale sur l'exercice des activités économiques
LEtr	Loi sur les étrangers
LSTup	Loi fédérale sur les produits stupéfiants
OIP	Ordonnance sur l'indication des prix
PRM	Police Région Morges
PSC	Prévention suisse des cambriolages
RGP	Règlement général de police
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SIT	Système d'information du territoire
TTI	Tir et tactique d’intervention
TVPE	Tentative de vol par effraction
VIC	Vol par introduction clandestine
VPE	Vol par effraction
VPEV	Vol par effraction dans les véhicules

SOMMAIRE

Contenu

1 NOTRE ORGANISATION 6

1.1 ORGANIGRAMME 6
1.2 COMMUNES MEMBRES 6
1.3 LE COMITÉ DE DIRECTION - NOUVELLE LÉGISLATURE 2016 – 2021 7
1.4 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL NOUVELLE LÉGISLATURE 2016 – 2021 8
1.4.1 La Commission de gestion et des finances 9
1.5 ÉVOLUTION 9
1.5.1 Passation de commandement et réorganisation 9
1.5.2 Nouvel Hôtel de police 9
1.5.3 Révision de la convention collective de travail 10

2 LES AUTORITÉS (LÉGISLATURE 2011-2016) 10

2.1 LE COMITÉ DE DIRECTION 10
2.1.1 Son message et ses activités 10
2.2 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL 12
2.2.1 Ses activités et décisions 12
2.2.2 Motions en suspens au 31 décembre 2016 13
2.2.3 Postulats en suspens au 31 décembre 2016 13
2.2.4 Vœux de la Commission de gestion et des finances en suspens au 31 décembre 2016 13

3 LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES 14

3.1 POLICE SECOURS 14
3.1.1 Missions et moyens 14
3.1.2 Nombre d'interventions 15
3.1.2.1 Demandes d'assistance 15
3.1.2.2 Les interventions sur l'ensemble du secteur par type 16
3.1.2.3 Les interventions sur l'ensemble du secteur par commune 17
3.1.2.4 Les interventions à Morges 18
3.1.2.5 Les interventions à Tolochenaz 19
3.1.2.6 Les interventions à Préverenges 20
3.1.2.7 Les interventions à Saint-Prex 21
3.1.2.8 Les interventions à Buchillon 22
3.1.2.9 Les interventions à Lussy-sur-Morges 23
3.1.3 Accidents 23
3.1.3.1 La répartition des accidents sur les communes partenaires 24
3.1.4 Les plaintes enregistrées 25
3.1.5 Les constats de vol par effraction 25
3.1.6 Les constats de vol par effraction dans les véhicules 26
3.2 PRÉVENTION ET VOIE PUBLIQUE 27
3.2.1 Brigade de proximité 27
3.2.1.1 Missions et moyens 27
3.2.2 Campagnes de prévention 28
3.2.2.1 Prévention criminalité 28
3.2.2.2 Journée prévention cambriolage 28
3.2.2.3 Prévention routière 29
3.2.3 Prévention scolaire 29
3.2.4 Présence dans les postes décentralisés 29
3.2.5 Démarches proactives 30

3.2.6 Unité radar 30
3.2.6.1 Missions et moyens 30
3.2.6.2 Contrôles feux rouges et vitesse (Morges) 31
3.2.6.3 Contrôles mobiles de vitesse 31
3.2.6.4 Contrôles mobiles préventifs 35
3.2.7 Brigade ASP 36
3.2.7.1 Horodateurs 36
3.2.7.2 Notifications des commandements de payer 36
3.2.7.3 Rapports de naturalisation et de renseignement pour l'Office de la population 37
3.2.7.4 Amendes d'ordre (hors radar feu et vitesse) 37
3.3 SERVICE DE LA SIGNALISATION 38
3.3.1 Missions et moyens 38
3.3.2 Résumé des activités 39
3.3.2.1 Morges 39
3.3.2.2 Tolochenaz 39
3.3.2.3 Saint-Prex 40
3.3.2.4 Lussy-sur-Morges 40
4 ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES 40
4.1 COMMISSION DE POLICE 40
4.1.1 Missions 40
4.1.2 Chiffres et statistiques 40
4.2 SECRÉTARIAT ET BRIGADE DES ASSISTANTS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (ANCIENNEMENT CHANCELLERIE) 41
4.3 POLICE DU COMMERCE 41
4.3.1 Missions et activités 41
4.3.1.1 Morges 42
4.3.1.2 Saint-prex 42
4.3.1.3 Lussy-sur-morges 42
4.4 INHUMATIONS 42
4.4.1 Missions et activités 42
5 CONDUITE ET GESTION DU PERSONNEL 43
5.1 EFFECTIFS 43
5.1.1 Évolution des effectifs 43
5.2 ACADÉMIE DE POLICE 44
5.2.1 Les nouveaux aspirants de police 44
5.3 LA FORMATION CONTINUE 44
5.3.1 Les cours de cadres 44
5.3.1.1 Cours de conduite II (Institut suisse de police) 44
5.3.1.2 Cours de conduite I (Institut suisse de police) 44
5.3.2 Le séminaire de « GOUVERNANCE » 44
5.3.3 Les ateliers stratégiques 44
5.3.4 Le tir et les techniques d'intervention 45
5.3.5 La sécurité personnelle 45
6 CONCLUSION 45

1 NOTRE ORGANISATION

1.1 ORGANIGRAMME

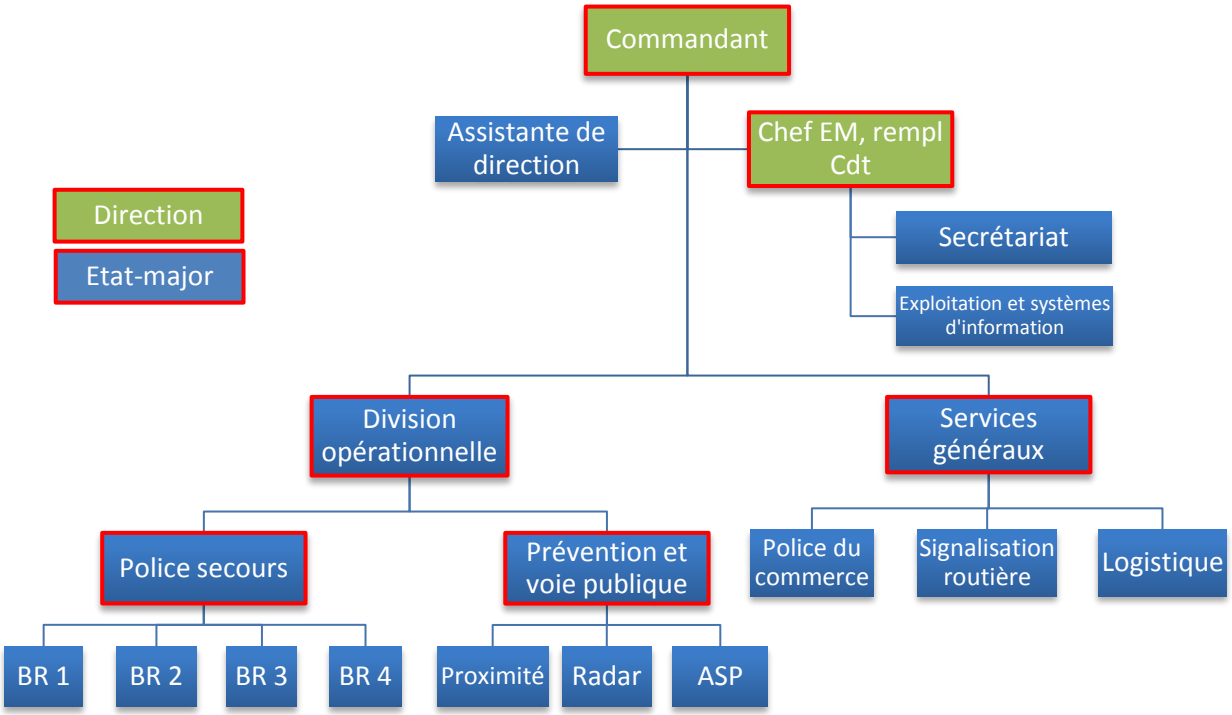

1.2 COMMUNES MEMBRES

1.3 LE COMITÉ DE DIRECTION – NOUVELLE LÉGISLATURE 2016 – 2021

Anne-Catherine Aubert-Despland
Morges
Présidente

Roger Burri
Saint-Prex
Vice-président

Jean-Jacques Aubert
Morges

Olivier Jeanneret
Tolochenaz

Alain Garraux
Préverenges

Robert Girardet
Buchillon

Michel Pansier
Lussy-sur-Morges

Pour 2016, l'organisation des dicastères au sein du Comité de direction est la suivante :

Comité de direction	**Dicastère**
Anne-Catherine Aubert-Despland, présidente	Administration générale - Relations extérieures – Communication – Inhumation - Police du commerce - Police administrative
Roger Burri, vice-président	Personnel - Formation continue - Assurances
Jean-Jacques Aubert, membre	Finances - Contrôle de gestion – Locaux, loyers et agencement
Olivier Jeanneret, membre	Police secours - Police de proximité
Alain Garraux, membre	Signalisation – Uniforme - Matériel corps de police
Robert Girardet, membre	Informatique
Michel Pansier, membre	Véhicules- Radar

1.4 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL NOUVELLE LÉGISLATURE 2016 - 2021

- **Buchillon**
  - M. Raymond Chatelan (scrutateur)
  - M. Pierre-Frédéric Guex (suppléant)
- **Lussy-sur-Morges**
  - Mme Nadine Huber (suppléante)
  - M. Andréas Küenzi
- **Morges**
  - M. Tobias Barblan (scrutateur)
  - Mme Bariza Benkler
  - M. Yvan Christinet (suppléant)
  - M. Charles Dizerens
  - M. Sacha Fehlmann
  - Mme Béatrice Genoud-Maurer (scrutatrice suppléante)
  - M. Jean-Claude Goy
  - Mme Catherine Hodel
  - M. Maurice Jaton
  - Mme Laure Jaton
  - M. Blaise Jotterand (suppléant)
  - M. Steven Kubler
  - Mme Claire Martinet (suppléante)
  - M. Jean-Pierre Morisetti
  - M. Jean Nzikou (suppléant)
  - Mme Fineke Ouwehand
  - Mme Sandra Palmieri
  - M. Mario Pasqualone
  - M. Lucien Rey
  - M. Frédéric Vallotton
  - Mme Rita Wyss (suppléante)
- **Préverenges**
  - M. René-Michel Blatti
  - M. Antoine Chappuis
  - Mme Béatrice Moser (scrutatrice)
  - M. Hervé Nusbaumer (président)
  - M. Serge Risse
  - M. Etienne Schaller
- **Saint-Prex**
  - M. Christian Boillat
  - M. Michel Conne
  - M. François Ludwig
  - Mme Sandrine Pittolaz
  - M. François Siegwart
  - M. Joël Tardy

- **Tolochenaz**

  M. Gérard Robin (suppléant)
  M. Jean-Claude Rochat (vice-président)
  Mme Catherine Sutter

- **Secrétaire**

  Mme Claude de Titta

1.4.1 LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

M.	Antoine	Chappuis
M.	Raymond	Chatelan
M.	Michel	Conne (suppléant)
M.	Jean-Claude	Goy (suppléant)
M.	Pierre-Frédéric	Guex (suppléant)
Mme	Catherine	Hodel
Mme	Nadine	Huber (suppléante)
M.	Andréas	Küenzi
M.	François	Ludwig (président)
M.	Serge	Risse (suppléant)
Mme	Catherine	Sutter

1.5 ÉVOLUTION

1.5.1 PASSATION DE COMMANDEMENT ET RÉORGANISATION

Les réflexions managériales, menées en 2015, ont confiné à la réorganisation de la structure de conduite de la police, intervenue au 1er janvier 2016. Cette réarticulation des moyens a vu la création de la division opérationnelle, qui regroupe désormais toutes les forces uniformées et permet de développer des synergies sous la conduite du chef opérationnel.

Le Maj Martin de Muralt a repris le commandement du Corps de police en date du 2 juin 2016 et a ainsi succédé au Maj Philippe Desarzens. La création du poste de Chef Etat-major, commandant remplaçant, hors de la ligne de conduite, permet, d'une part, au Commandant de reprendre la supervision directe du Chef opérationnel et du Chef des services généraux et, d'autre part, au Chef Etat-major de se consacrer intensivement à la gestion des projets, à la planification de la formation et au suivi des ressources humaines.

Aussi, le secrétariat et l'unité exploitation et systèmes d'information ont été placés sous la conduite du Chef d'Etat-major. Ces unités offrent des services transversaux à la division opérationnelle et aux services généraux.

1.5.2 NOUVEL HÔTEL DE POLICE

Le chantier de construction du nouvel Hôtel de police a débuté en octobre 2016. En date du 23 novembre 2016 a eu lieu la cérémonie de pose de la première pierre, en présence des Autorités intercommunales et des communes membres de l'Association.

Les travaux spécifiques aux besoins de la police ont été attribués en respectant l'enveloppe financière allouée par le Conseil intercommunal en 2015. L'exécution de ces travaux de plus-values fait l'objet d'une convention de réalisation des travaux, signée par le Comité de direction et le maître d'ouvrage, en décembre 2016.

1.5.3 RÉVISION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

La rédaction d'une Convention Collective de travail propre à la police a été finalisée et signée, par la Fédération suisse des fonctionnaires de police et le Comité de direction, en date du 1er septembre 2016, pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2017.

2 LES AUTORITÉS (LÉGISLATURE 2011-2016)

2.1 LE COMITÉ DE DIRECTION

2.1.1 SON MESSAGE ET SES ACTIVITÉS

Le Comité de direction a été mis à contribution, de manière soutenue, pour de nombreuses décisions et événements de conduite. Il s'est réuni à 24 reprises.

Après 22 années de commandement, successivement à la police municipale de Morges, et depuis 2012, à la Police Région Morges, le Major Philippe Desarzens a décidé de passer le relais et de faire valoir son droit à la retraite pour le 31 juillet. Le Major Martin de Muralt lui a succédé dès le 1er août, la passation de pouvoir s'étant faite le 2 juin, sous la présidence de M. Daniel Buache. Dès le 1er mars, le Capitaine Leu a rejoint la PRM pour seconder le nouveau commandant, en qualité de Chef d'état-major.

Le projet de Règlement général de police unifié, élaboré par le Comité n'a pas pu être mis en œuvre, car il n'est pas compatible avec les statuts actuels de la PRM.

Le préavis relatif à l'échelle des traitements de la nouvelle Convention collective de travail de droit public, qui permettra à la PRM d'être concurrentielle sur le marché du travail et d'unifier l'échelle de traitements de tout son personnel, a été présenté au Conseil Intercommunal, qui l'a approuvé dans sa séance extraordinaire du mois d'août. La nouvelle CCT entrera en vigueur au 1er janvier 2017.

Le préavis relatif au plafond d'endettement pour l'Association de communes Police Région Morges a été adressé à chaque commune partenaire, afin qu'une commission de chaque Assemblée de communes puisse se déterminer sur la consultation demandée. Etant accepté à l'unanimité, la modification des statuts a été validée par tous les Conseils par le dernier préavis général proposé.

Au 1er juillet, une nouvelle législature a commencé et le Comité de direction a été renouvelé presque dans sa totalité. La séance d'installation du Conseil intercommunal et du Comité de direction s'est déroulée le 6 septembre et Mme Anne-Catherine Aubert-Despland a été nommée présidente, M Roger Burri gardant la vice-présidence. Les nouveaux membres sont :

- Mme Anne Catherine Aubert-Despland, Commune de Morges
- M. Jean-Jacques Aubert, Commune de Morges
- M. Alain Garraux Commune de Préverenges
- M Olivier Jeanneret Commune de Tolochenaz
- M. Michel Pansier Commune de Lussy-sur-Morges

MM. Roger Burri (Commune de Saint-Prex) et Robert Girardet (Commune de Buchillon) poursuivent leur mandat.

Ce nouveau Comité de direction continue les missions entreprises par celui de la législature précédente et remercie celui-ci pour tout le travail accompli durant ces 4 dernières années.

Concernant le nouvel Hôtel de police, le 23 novembre une grande étape a été franchie par la pose de la première pierre. M Person, membre du Comité de direction jusqu'au 6 septembre, a été engagé pour poursuivre la supervision des travaux. Une commission a été nommée au sein de la PRM pour la préparation du déménagement, qui devrait avoir lieu en novembre 2017.

Courant décembre, le Comité de direction s'est réuni 2 journées, afin d'élaborer son plan de législature. La première journée s'est déroulée en présence du Commandant et d'un consultant externe, et pour la deuxième journée la présence de l'Etat-major a été requise et ce, afin d'avoir une vision complète des enjeux de cette législature. C'est dans un esprit constructif que l'objectif a été atteint et fera l'objet d'une communication courant 2017.

Le Comité de direction ne saurait conclure son message sans faire part de sa vive gratitude à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs pour le travail accompli ainsi que pour le maintien de la qualité élevée des prestations fournies à la population.

Il lui plaît également de relever les bonnes relations qui prévalent avec le Conseil intercommunal et les différentes commissions et les remercie sincèrement de leur investissement. Il souhaite que cet état d'esprit positif, basé sur une confiance réciproque, perdure.

2.2 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

2.2.1 SES ACTIVITÉS ET DÉCISIONS

Durant l'année 2016, le Conseil intercommunal, composé des 32 délégués des communes membres mentionnés au point 1.4 du présent document (31 délégués jusqu'à la fin de l'ancienne législature), s'est réuni à 4 reprises (dont 1 séance extraordinaire) à Saint-Prex, à Morges pour la séance d'installation des autorités et à Préverenges (nouvelle législature) pour sa dernière assemblée de l'année.

- Séance du 12 avril : ont été déposés les préavis relatifs au rapport de gestion et aux comptes de l'exercice 2015 ainsi que le préavis concernant l'échelle des traitements de la nouvelle Convention collective de travail.
- Séance du 31 mai : le Conseil intercommunal a approuvé les préavis concernant le rapport de gestion, les comptes de l'exercice 2015.
- Séance extraordinaire du 30 août : le Conseil intercommunal a approuvé le préavis relatif à l'échelle des traitements de la nouvelle Convention collective de travail.
- Séance du 6 septembre : installation des autorités.
- Séance du 27 septembre : a été déposé et adopté le préavis relatif au budget de l'exercice 2017 et ont également été déposés les préavis et le rapport-préavis :
  - → Indemnités des délégués et de la secrétaire du Conseil intercommunal ainsi que des membres du Comité de direction ;
  - → Demandes d'autorisations générales : de plaider, d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 20'000.00 par cas ;
  - → Motion de la commission de gestion et des finances par laquelle elle demande une modification réglementaire ou statutaire dans le but de nantir la commission de gestion et des finances de l'examen de tous les préavis ayant un impact financier (dépenses extrabudgétaires), dès que le montant demandé dépasse une limite de CHF. 50'000.00.
- Séance du 29 novembre : ont été déposés et adoptés les préavis :
  - → Demande d'un crédit de CHF 120'000.00 pour l'achat d'un véhicule d'intervention et d'un véhicule de transport et commandement ;
  - → Demande de crédit de CHF 400'000.00 pour le remplacement des trois installations de surveillance automatique du trafic au carrefour des avenues des Pâquis et de Peyrolaz.

  Ont également été adoptés les préavis :
  - → Indemnités des délégués et de la secrétaire du Conseil intercommunal ainsi que des membres du Comité de direction ;

→ Demandes d'autorisations générales : de plaider, d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 20'000.00 par cas.

2.2.2 MOTIONS EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2016

- Motion de la commission de gestion et des finances par laquelle elle demande une modification réglementaire ou statutaire dans le but de nantir la commission de gestion et des finances de l'examen de tous les préavis ayant un impact financier (dépenses extrabudgétaires), dès que le montant demandé dépasse une limite de CHF. 50'000.00.

  Commentaire du Comité de direction

  Un rapport-préavis a été déposé lors de la séance du Conseil intercommunal du 27 septembre 2016. La commission s'est réunie le 8 novembre. Le rapport devrait être présenté au Conseil intercommunal lors de l'assemblée du 4 avril 2017. Il sera ainsi répondu à la motion de M. Vincent Duvoisin.

2.2.3 POSTULATS EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Aucun postulat en suspens.

2.2.4 VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2016

VŒU N° 1 - 2016

La commission demande au Comité de direction de poursuivre les travaux de finalisation pour un Règlement de police PRM coordonné, voire unifié.

Réponse du Comité de direction

Le projet du Règlement de police est en voie de finalisation. Il s'ensuivra la procédure de consultation auprès des Conseils communaux/généraux respectifs pour détermination par voie de préavis.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2016

L'adoption d'un nouveau Règlement de police, intercommunal ou unifié, a été retardée pour des raisons de conformité légale avec les statuts de l'Association de communes Police Région Morges (PRM). Le préalable à la constitution d'un nouveau Règlement de police est l'adaptation, respectivement la révision des statuts de la PRM. Le Comité de direction de la PRM a mis cet objet à l'ordre du jour de son plan de législature et a l'ambition de réviser ses statuts d'ici la fin 2018. En effet, il apparaît opportun de saisir cette occasion pour également revisiter les aspects statutaires, qui traitent les questions de représentativité et de répartition financière.

La Révision du règlement de police se fera en parallèle, mais ne pourra pas entrer en vigueur avant la révision des statuts. Les éléments relatifs à la mendicité et au désœuvrement seront traités à cette occasion.

VŒU N° 2 - 2016

La commission demande au Comité de direction de poursuivre les travaux et les procédures en vue de la finalisation d'un plafond d'endettement pour l'Association de communes Police Région Morges.

Réponse du Comité de direction

La procédure de consultation auprès des commissions ad hoc respectives est maintenant terminée. Le préavis vient d'être adressé aux différents Conseils communaux/généraux pour décision finale.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2016

Le vœu est en cours de finalisation. Le préavis y relatif a été accepté par tous les législatifs membres de l'Association. Il reste encore la procédure de validation auprès de l'Etat.

VŒU N° 3 - 2016

La commission demande au Comité de direction qu'à l'avenir, le poste "Demande d'assistance", figurant dans les graphiques des interventions, soit commenté par une énumération, d'une manière générale et informelle, de la nature de ces interventions d'assistance.

Réponse du Comité de direction

Le vœu demandant des commentaires sur le poste "Demande d'assistance" répond à des questionnements récurrents. Le Comité de direction rapportera volontiers sur les informations demandées.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2016

Le vœu étant réalisé, le Comité de direction propose de classer ce vœu.

3 LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

3.1 POLICE SECOURS

3.1.1 MISSIONS ET MOYENS

La subdivision police secours est chargée des missions générales de police. Ses missions sont de :

- veiller à la protection des personnes et des biens ;
- veiller à l'application des lois et des règlements ;
- prévenir les atteintes à la sécurité et à l'ordre public, tout comme à l'environnement ;

- prêter assistance en cas de danger grave, d'accident ou de catastrophe ;
- assurer la surveillance et la régulation de la circulation routière, et établir les constats d'accidents ;
- établir les constats de police (dommage à la propriété, vols avec effraction, etc.) et enregistrer les plaintes pénales, pour autant que l'évènement y relatif ne nécessite pas d'investigation formelle immédiate ;
- assurer, lorsque le recours à la force publique est nécessaire, l'exécution des décisions administratives et judiciaires (exécution de mandats d'amener pour la Justice de paix, pour l'Office des poursuites et pour l'Office des migrations) ;
- exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'Etat ;
- mener des actions de prévention.

Pour mener à bien l'exécution de ses tâches, la subdivision police secours travaille 24 heure sur 24, 365 jours par an. Forte de 4 brigades de 9 ou de 10 agents, elle est équipée de 5 voitures de police balisées, d'un véhicule de police banalisé, de deux motos et de trois vélos, ces derniers étant partagés avec la brigade de proximité.

Outre leur équipement et armement personnels, les agents de police disposent de matériel et d'armement collectif, tels que des boucliers, des méga-sprays au poivre, des pistolets mitrailleurs et du matériel de signalisation et de protection.

3.1.2 NOMBRE D'INTERVENTIONS

3.1.2.1 DEMANDES D'ASSISTANCE

Il s'agit principalement d'interventions de police qui ne nécessitent pas de suite, par exemple :

- Morges, vers 02h30, une personne entend du bruit contre son store. La patrouille dépêchée sur place entreprend des recherches qui ne donnent rien.
- Morges, vers 14h00, un litige oppose deux hommes, dont l'un veut prendre le bus avec son caddy à commission. Des noms d'oiseaux sont échangés, mais aucune suite pénale n'est donnée.
- Morges, 18h35, une dame est tombée à domicile et elle ne peut pas se relever. La patrouille la remet au lit.
- Morges, 11h50, le gérant d'une station-service appelle pour signaler qu'un automobiliste a quitté les lieux sans payer son dû. Le centraliste rappelle l'automobiliste distrait qui vient immédiatement sur place pour payer son essence.

- Morges, 19h15, la police est appelée pour des pièces de monnaies coincées dans un appareil automatique d'une banque. Elle sécurise la machine en attendant l'intervention de la société de transport de fonds, qui débloque la machine et récupère l'argent.
- Préverenges, 14h15, une dame appelle la police pour signaler que son mari est derrière sa porte malgré une interdiction. Ce dernier voulait juste discuter avec son ex-femme. Cette dernière ne souhaitant pas donner de suite, il quitte les lieux après explication avec les agents.
- Saint-Prex, 15h20, une personne âgée est égarée à l'Administration communale. Identifiée, cette personne, qui n'est plus en possession de tous ses moyens est remise à sa sœur.
- Préverenges, 23h45, deux personnes sèment le trouble à l'abri PC et les veilleurs souhaitent les expulser pour la nuit. La patrouille assiste les veilleurs pour cette opération.
- Morges, 10h50, une dame appelle la police car elle est coincée dans les toilettes publiques. La patrouille parvient à fixer la poignée qui s'était détachée de la porte et à libérer la dame.
- Morges, 00h20, la patrouille est hélée par une dame qui a recueilli un homme alcoolisé (plus de 2 0/00). Identifié, il est conduit à l'hôpital par la patrouille, car il est tombé au sol et s'est légèrement blessé.

3.1.2.2 LES INTERVENTIONS SUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR PAR TYPE

Sur l'ensemble du territoire desservi par la PRM, les services de police ont assuré 4'275 interventions (4'377 en 2015), ce qui représente en moyenne 11.7 interventions par jour (12 en 2015).

Les demandes d'assistance représentent 50.5%, les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) 9.5 %, les contrôles d'identité 9%, les accidents 7%, les vols avec effraction 6%, les interventions dues à des animaux 4%, les infractions au Règlement général de police 4%, les dommages à la propriété 3%, les infractions à la Loi fédérale sur les produits stupéfiants (Lstup) 2%, les alarmes 1%, les infractions à la Loi sur les étrangers (LETR) 1%, les violences domestiques 0.4%, les ivresses et scandales 1%, les vols à l'astuce 1%, les bagarres 0.5% et les arrestations 0.1%.

Le graphique N° 1 qui suit illustre les détails en chiffres.

Graphique N° 1 : Interventions sur l'ensemble du secteur en chiffres

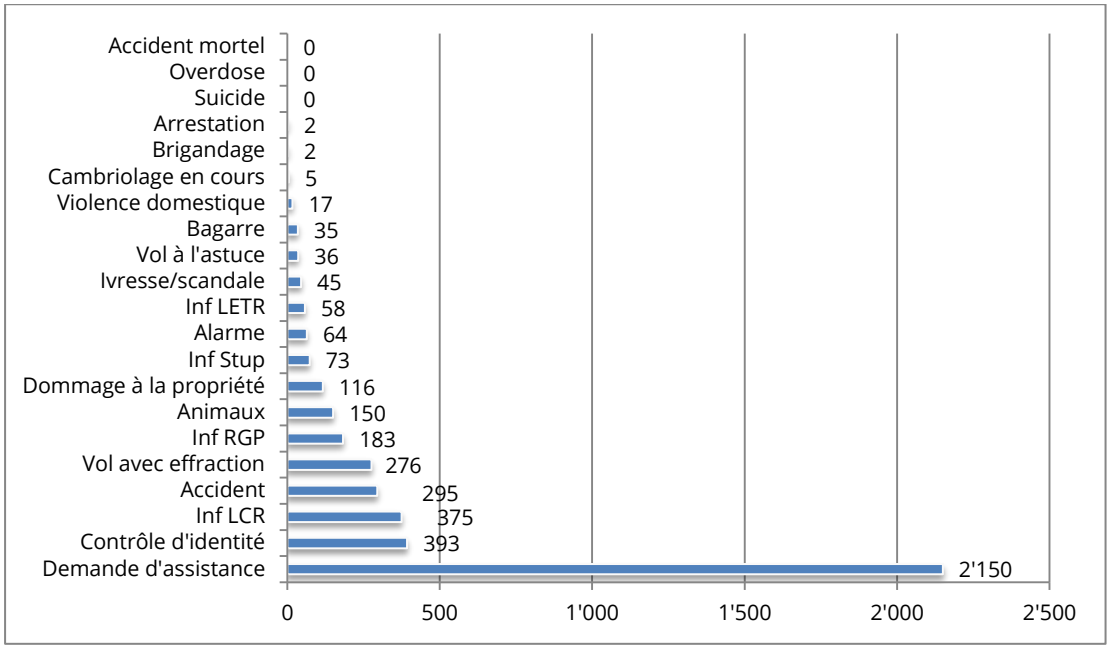

3.1.2.3 LES INTERVENTIONS SUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR PAR COMMUNE

Le graphique N° 2 représente la répartition de l'ensemble des interventions sur les différentes communes membres de l'Association. Les 12 interventions effectuées hors secteur représentent des appuis fournis à la demande de la Police cantonale (20 en 2015).

Graphique N° 2 : Répartition territoriale des interventions

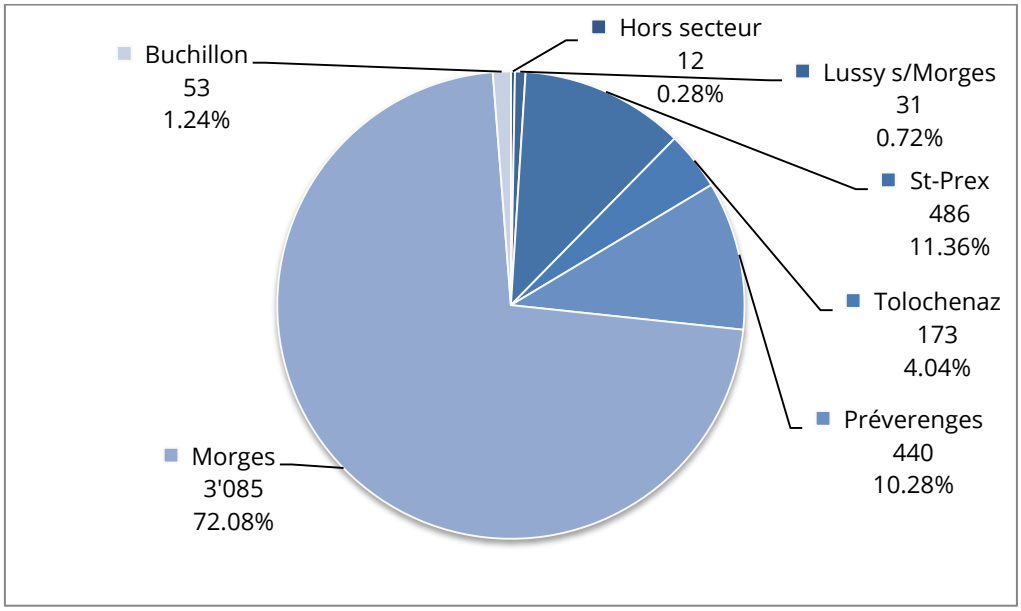

3.1.2.4 LES INTERVENTIONS À MORGES

Sur le territoire de la Commune de Morges, les services de police ont assuré 3'085 interventions (2'957 en 2015), ce qui représente en moyenne 8.4 interventions par jour (8.1 en 2015).

Les demandes d'assistance représentent 51%, les contrôles d'identité 10%, les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) 8%, les accidents 7%, les vols avec effraction 6%, les infractions au Règlement général de police 4.5%, les interventions dues à des animaux 2.5%, les dommages à la propriété 2%, les infractions à la Loi fédérale sur les produits stupéfiants (Lstup) 2%, les alarmes 2%, les infractions à la Loi sur les étrangers (LETR) 1.5%, les ivresses et scandales 1%, les vols à l'astuce 1%, les bagarres 1%, les violences domestiques 0.5%.

Le graphique N° 3 qui suit illustre les détails en chiffres.

Graphique N° 3 : Interventions sur la Commune de Morges en chiffres

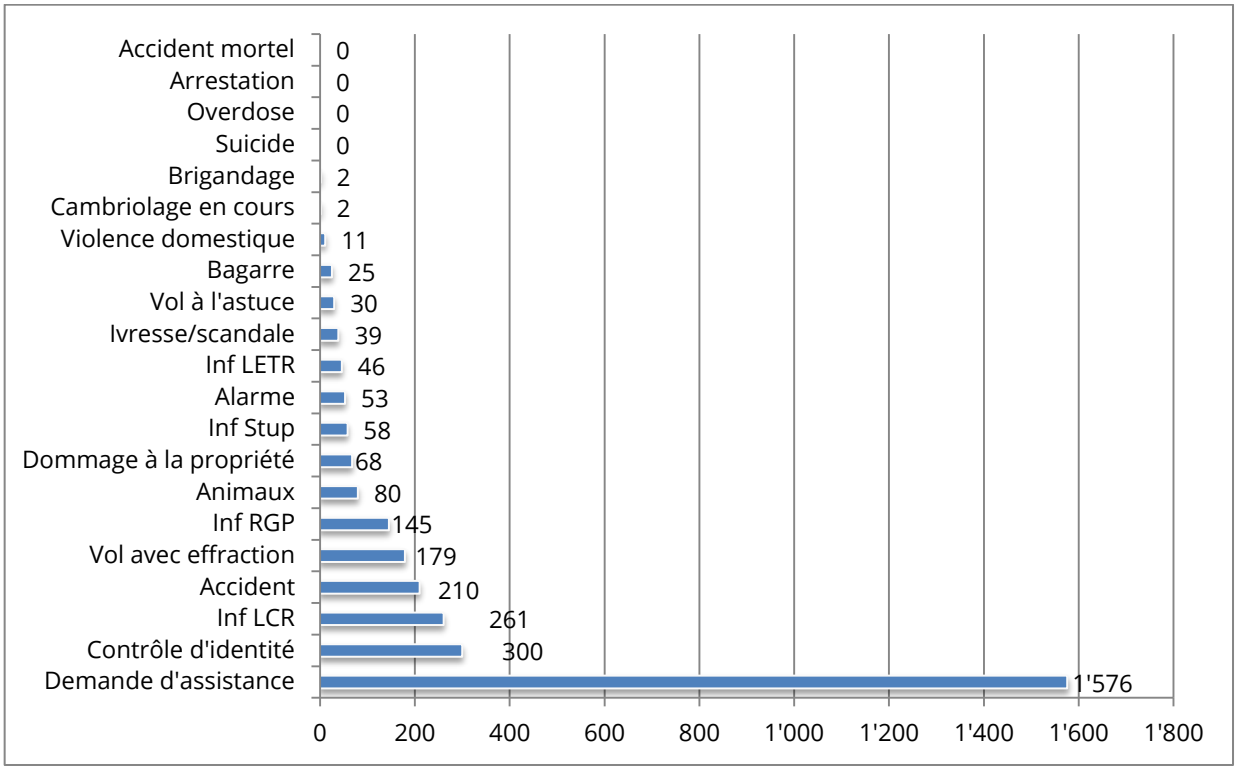

3.1.2.5 LES INTERVENTIONS À TOLOCHENAZ

Sur le territoire de la Commune de Tolochenaz, les services de police ont assuré 173 interventions (206 en 2015), ce qui représente en moyenne 0.5 intervention par jour (0.6 en 2015).

Les demandes d'assistance représentent 50%, les vols avec effraction 6%, les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) 12.5%, les accidents 9%, les interventions dues à des animaux 5% les contrôles d'identité 4%, les alarmes 4%, les dommages à la propriété 4%, les infractions à la Loi fédérale sur les produits stupéfiants (Lstup) 2.5%, et les infractions au Règlement général de police 2%, les vols à l'astuce 0.5%, les infractions à la Loi sur les étrangers (LETR) 0.5%.

Le graphique N° 4 qui suit illustre les détails en chiffres.

Graphique N° 4 : Interventions sur le territoire de la Commune de Tolochenaz en chiffres

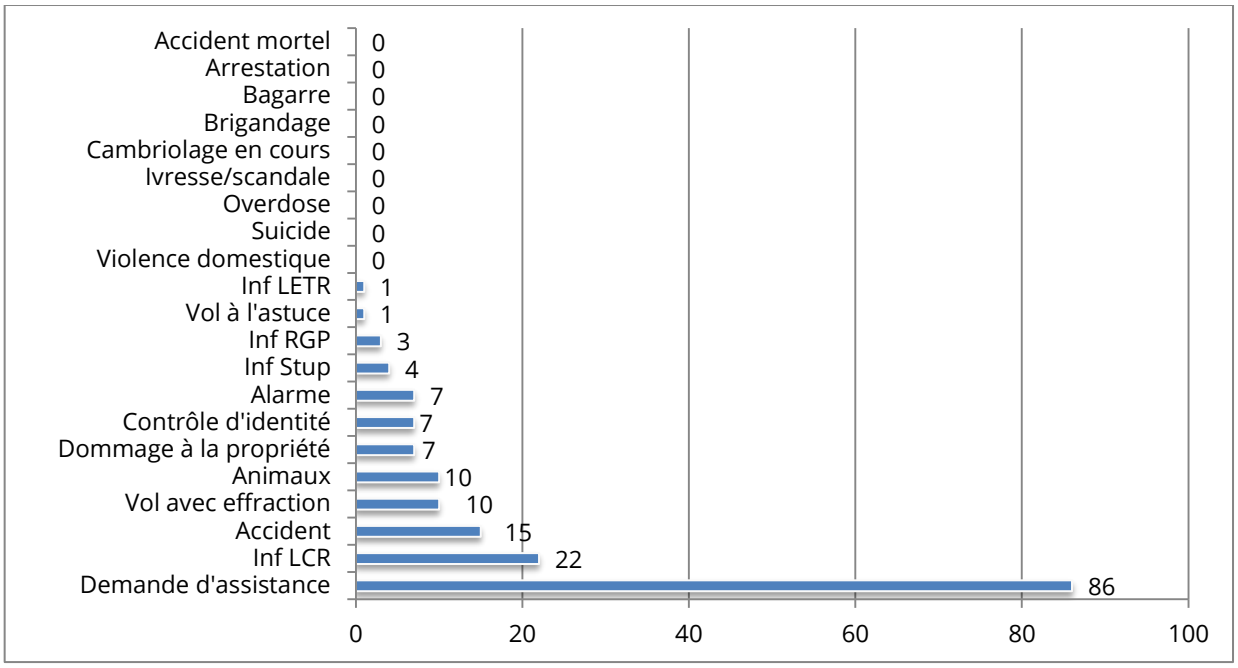

3.1.2.6 LES INTERVENTIONS À PRÉVERENGES

Sur le territoire de la Commune de Préverenges, les services de police ont assuré 440 interventions (609 en 2015), ce qui représente en moyenne 1.2 intervention par jour (1.7 en 2015).

Les demandes d'assistance représentent 49%, les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) 10.5%, les vols avec effraction 9.5%, les contrôles d'identité 7%, les accidents 6%, les interventions dues à des animaux 6%, les dommages à la propriété 5%, les infractions au Règlement général de police 2.5%, les infractions à la Loi sur les étrangers (LETR) 1%, les infractions à la Loi fédérale sur les produits stupéfiants (Lstup) 1%,les violences domestiques 1%, les ivresses et scandales 1%, les vols à l'astuce 0.5%.

Le graphique N° 5 qui suit illustre les détails en chiffres.

Graphique N° 5 : Interventions sur le territoire de la Commune de Préverenges en chiffres

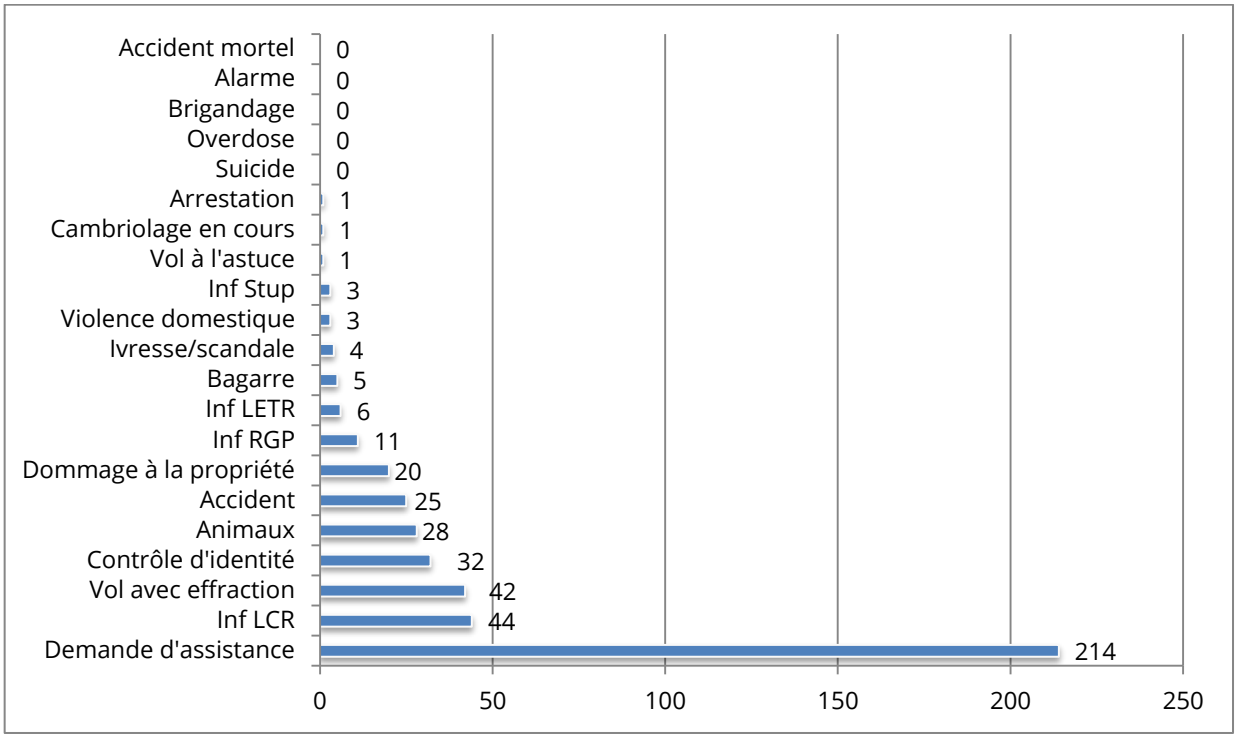

3.1.2.7 LES INTERVENTIONS À SAINT-PREX

Sur le territoire de la Commune de Saint-Prex, les services de police ont assuré 486 interventions (525 en 2015), ce qui représente en moyenne 1.3 intervention par jour (1.4 en 2015).

Les demandes d'assistance représentent 46.5%, les contrôles d'identité 10%, les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) 9%, les vols avec effraction 9%, les accidents 8%, les interventions dues à des animaux 5%, les dommages à la propriété 4%, les infractions au Règlement général de police 4%, les infractions à la Loi fédérale sur les produits stupéfiants (Lstup) 1.5%, les vols à l'astuce 1%, les alarmes 0.5%, les violences domestiques 0.5%, les infractions à la Loi sur les étrangers (LETR) 0.5% et les ivresses et scandales 0.5%.

Le graphique N° 6 qui suit illustre les détails en chiffres.

Graphique N° 6 : Interventions sur le territoire de la Commune de Saint-Prex en chiffres

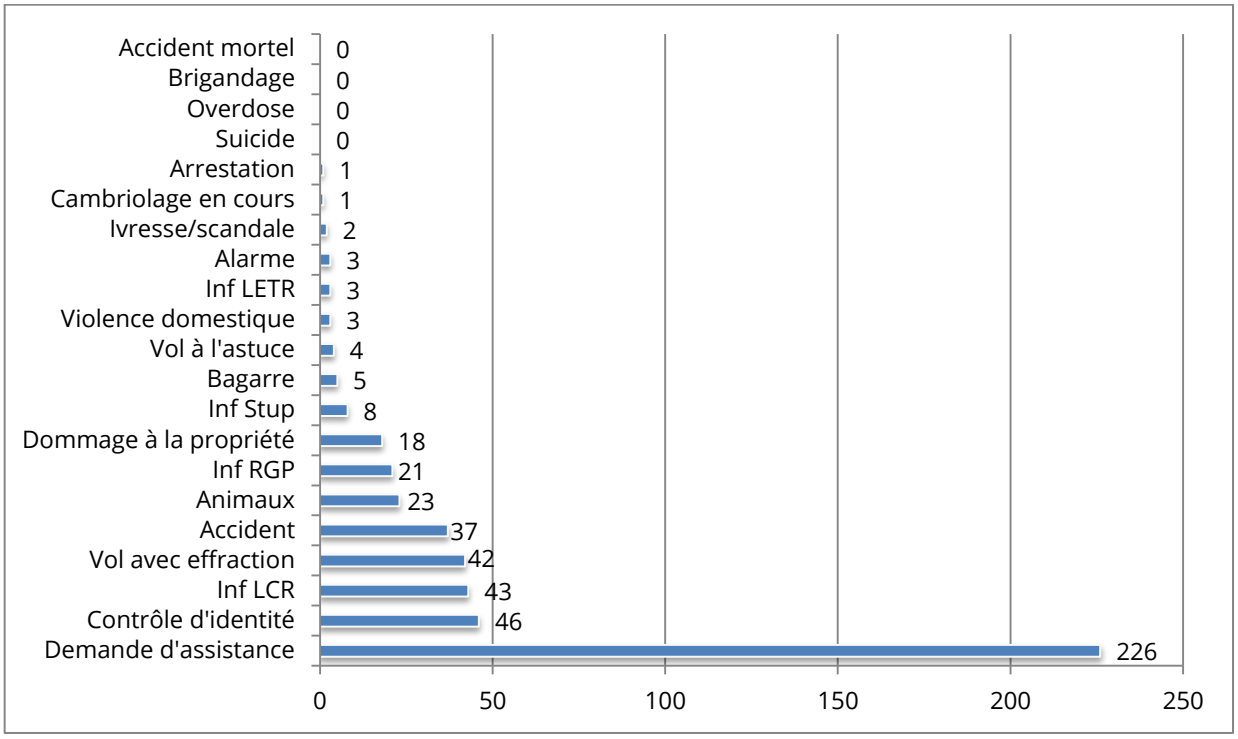

3.1.2.8 LES INTERVENTIONS À BUCHILLON

Sur le territoire de la Commune de Buchillon, les services de police ont assuré 53 interventions (54 en 2015), ce qui représente en moyenne 1 intervention par semaine (identique qu'en 2015).

Les demandes d'assistance représentent 51.5%, les accidents 9.5%, les interventions dues à des animaux 9%, les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) 8%, les contrôles d'identité 7.5%, les infractions au Règlement général de police 5%, les vols avec effraction 4%, les dommages à la propriété 3.5% et les cambriolages 2%.

Le graphique N° 7 qui suit illustre les détails en chiffres.

Graphique N° 7 : Interventions sur le territoire de la Commune de Buchillon en chiffres

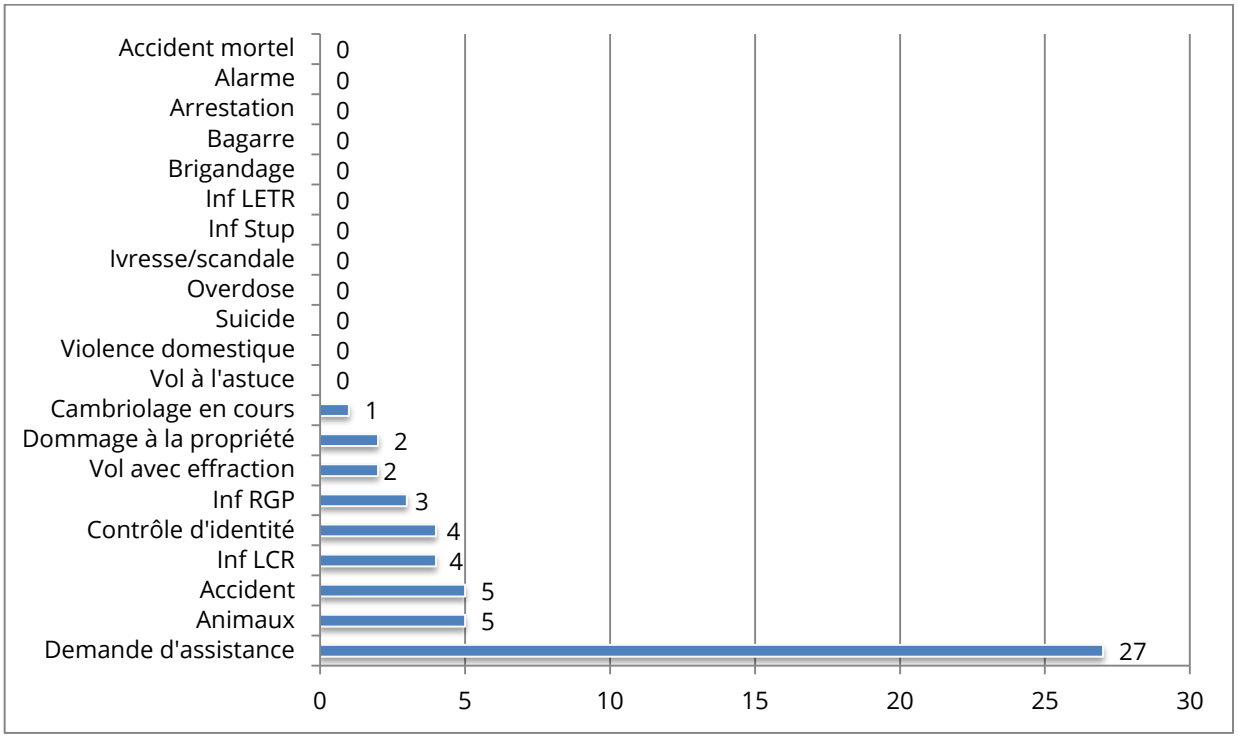

3.1.2.9 LES INTERVENTIONS À LUSSY-SUR-MORGES

Sur le territoire de la Commune de Lussy-sur-Morges, les services de police ont assuré 31 interventions (26 en 2015), ce qui représente en moyenne 1 intervention environ toutes les 2 semaines (identique qu'en 2015).

Les demandes d'assistance représentent 51.5%, les contrôles d'identité 13.5%, les interventions dues à des animaux 10%, les accidents 10%, les vols avec effraction 3%, les dommages à la propriété 3%, les infractions à la loi sur la circulation routière 3%, les infractions à la loi sur les étrangers (LETR) 3% et les alarmes 3%.

Le graphique N° 8 qui suit illustre les détails en chiffres.

Graphique N° 8 : Interventions sur le territoire de la Commune de Lussy-sur-Morges en chiffres

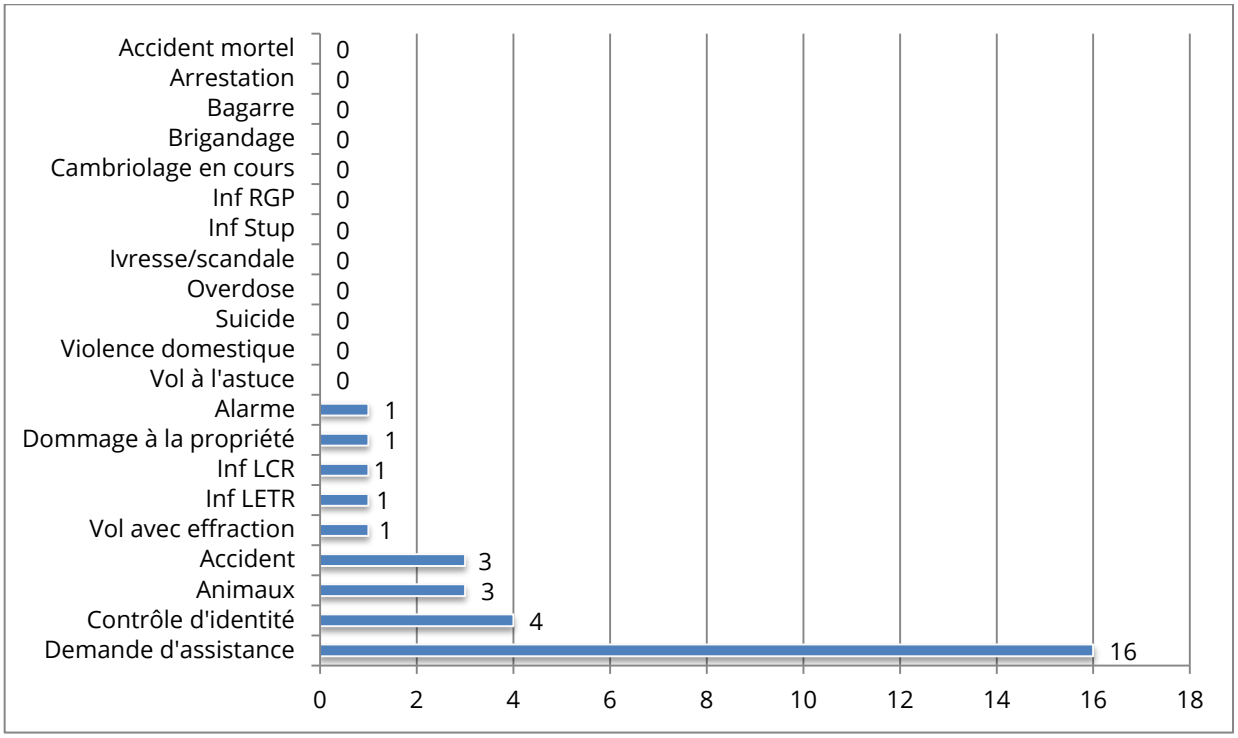

3.1.3 ACCIDENTS

Comme indiqué au graphique N° 1, les services de police sont intervenus à 295 reprises en raison d'accidents de la circulation (282 en 2015), aucun accident mortel n'est à déplorer (0 en 2015). Parmi ces accidents, 83 ont fait l'objet d'un rapport de police (78 en 2015).

Le graphique N° 9 illustre les types d'accidents qui ont fait l'objet d'un rapport de police. 50 rapports concernent des accidents avec dégâts matériels (56 en 2015) et 33 rapports concernent des accidents avec blessé(s) (22 en 2015), pour un total de 33 personnes blessées (23 en 2015).

Graphique N° 9 : Les rapports d'accidents

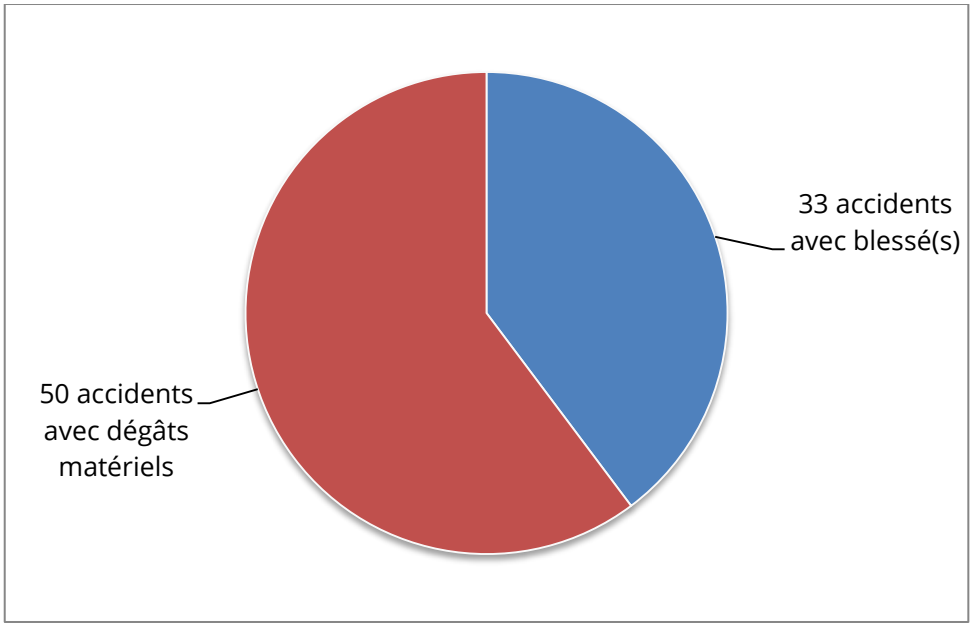

3.1.3.1 LA RÉPARTITION DES ACCIDENTS SUR LES COMMUNES PARTENAIRES

Comme illustré au graphique N° 10, 65% des accidents qui ont fait l'objet d'un rapport de police ont eu lieu à Morges, 21% à Saint-Prex, 5% à Préverenges, 4% à Tolochenaz, 4% à Lussy-sur-Morges et 1% à Buchillon.

Graphique N° 10 : La répartition des rapports d'accidents sur les communes partenaires en chiffres

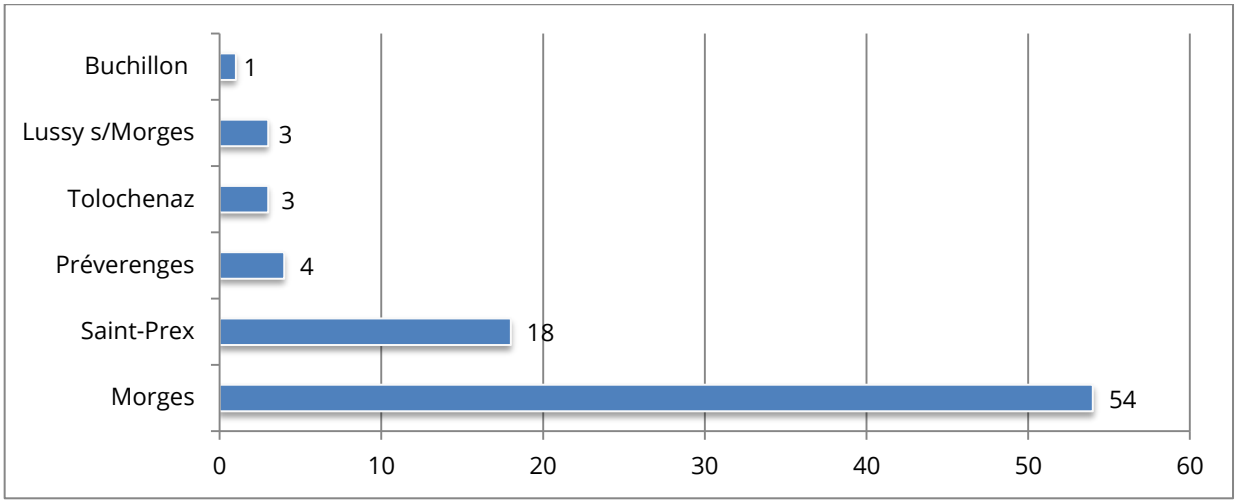

3.1.4 LES PLAINTES ENREGISTRÉES

Les services de police ont enregistré 1'382 plaintes en 2016 (1'729 en 2015). 77.5% de ces plaintes concernent des infractions contre le patrimoine, 11.5% des vols de véhicules et 8.5% des infractions contre l'intégrité corporelle, 1.5% des E-plaintes contre le patrimoine et 1% d'E-plaintes de vol de véhicules.

79% des plaintes déposées concernent des infractions commises sur le territoire de la PRM, 4% traitent d'infractions commises à Lausanne et 17% sont relatives à des actes commis ailleurs.

Graphique N° 11 : Répartition des plaintes enregistrées par type et par for

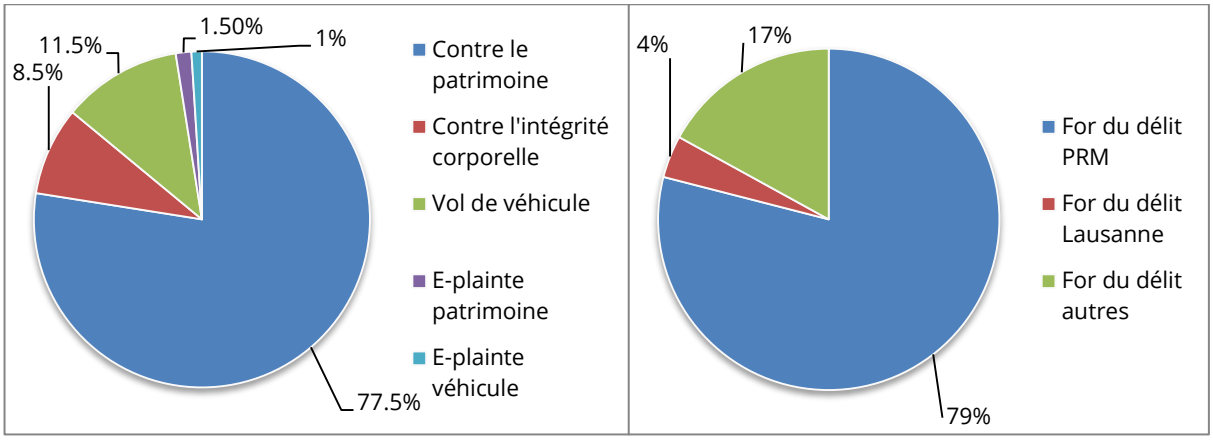

3.1.5 LES CONSTATS DE VOL PAR EFFRACTION

Les services de police ont enregistré 262 vols par effraction (VPE) (217 en 2015), 92 tentatives de vol par effraction (TVPE) (68 en 2015) et 29 vols par introduction clandestine (VIC) (38 en 2015) sur le secteur de la PRM. Les chiffres par commune sont illustrés dans le graphique N° 12.

Graphique N° 12 : Constats de vol par effraction sur l'ensemble du secteur en chiffres

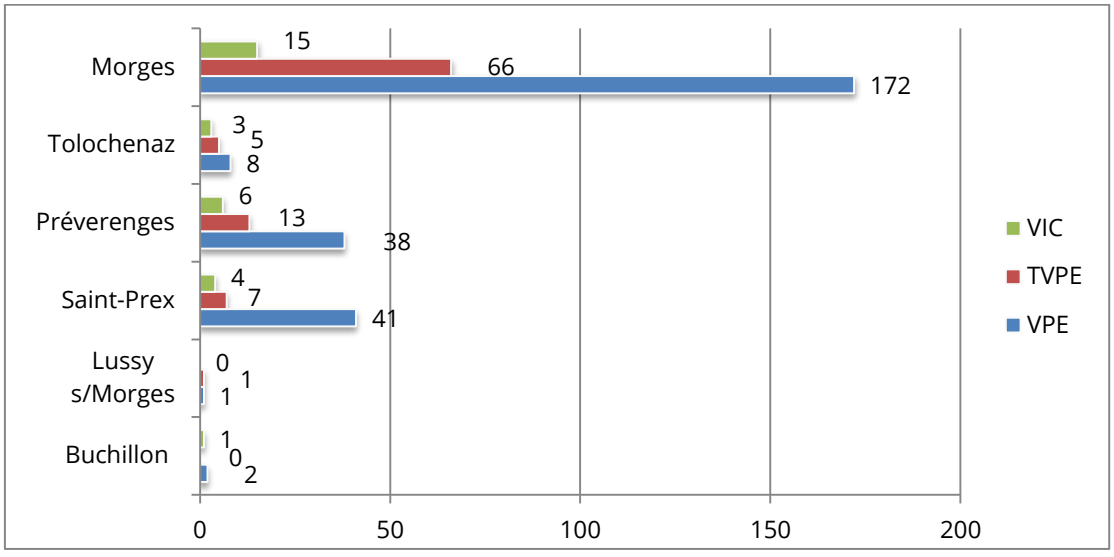

3.1.6 LES CONSTATS DE VOL PAR EFFRACTION DANS LES VÉHICULES

Les services de police ont enregistré 34 vols par effraction dans les véhicules (VPEV) sur le secteur de la PRM en 2016 (70 en 2015).

Les chiffres par commune ainsi que les pourcentages de répartition de ces VPEV sur le secteur de la PRM sont illustrés dans les graphiques N^{os} 13 et 14.

Graphique N° 13 : Constats de vol par effraction dans les véhicules sur l'ensemble du secteur en chiffres

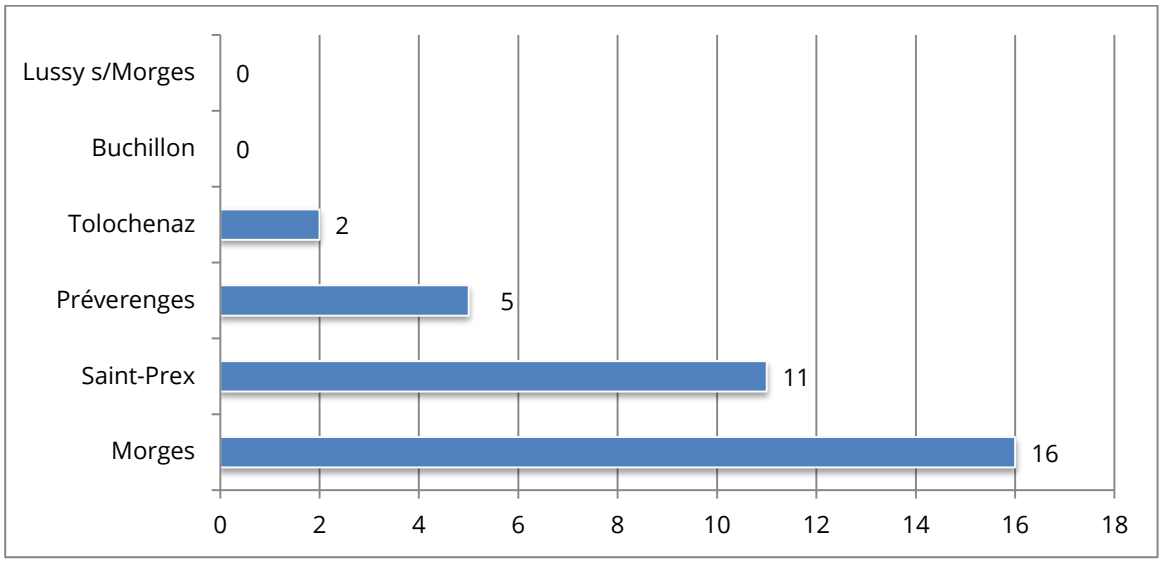

Graphique N° 14 : Constats de vol par effraction dans les véhicules sur l'ensemble du secteur en pourcentages

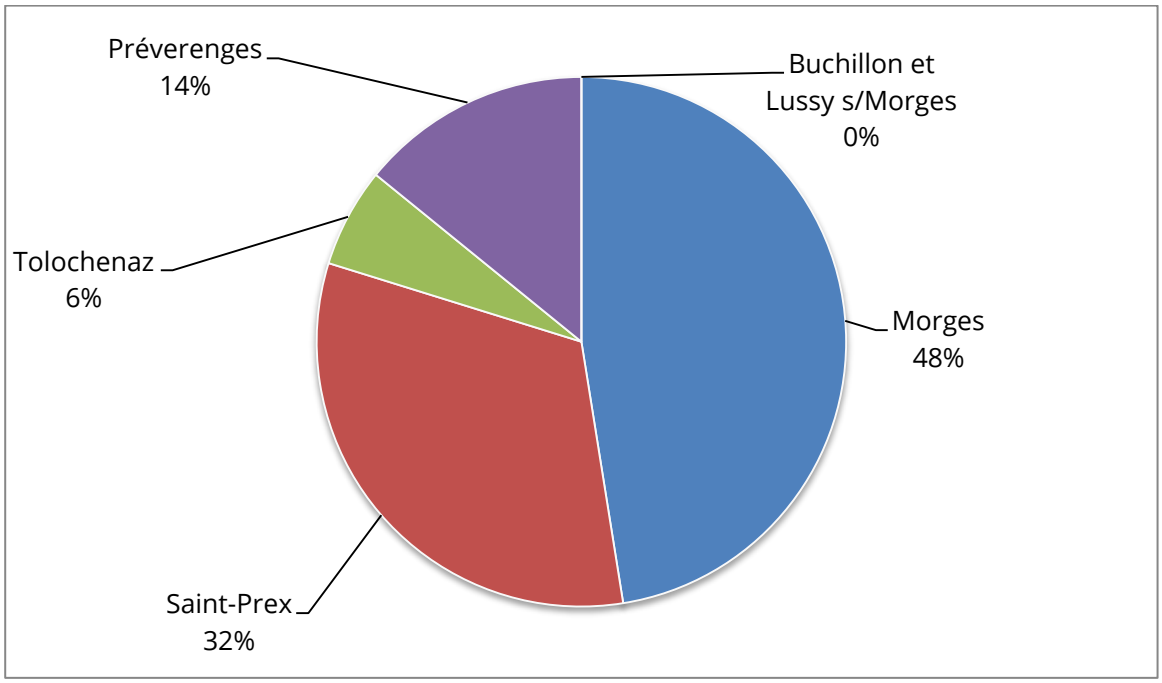

3.2 PRÉVENTION ET VOIE PUBLIQUE

La subdivision Prévention et Voie Publique est composée de la brigade de proximité, de l'Unité radar et de la brigade des Assistants de sécurité publique (ASP). Les agents rattachés à cette subdivision ne travaillent pas dans l'urgence et peuvent ainsi consacrer le temps nécessaire à la résolution de conflits.

3.2.1 BRIGADE DE PROXIMITÉ

3.2.1.1 MISSIONS ET MOYENS

La brigade de proximité est forte de 6 collaborateurs, appuyée par un stagiaire (agent de police certifié) sortant des rangs de police secours.

Elle dispose de deux véhicules de police, un balisé et un banalisé, de deux motos et de trois vélos, partagés avec police secours. L'équipement personnel ainsi que la formation de chaque collaborateur sont identiques à ceux d'un agent de police secours.

Missions principales :

- assurer des patrouilles pédestres, motorisées et cyclistes (préventives et répressives), afin d'augmenter la visibilité de la police et de faire baisser le sentiment d'insécurité ;
- veiller à l'application des lois et des règlements ;
- développer le service public de proximité et assurer une présence dans les postes de police décentralisés ;
- enregistrer des plaintes pénales non urgentes. Déplacement à domicile pour les plaignants à mobilité réduite ;
- participer aux opérations de police planifiées, en collaboration avec police secours ;
- assurer le contact et le suivi des problématiques liées aux centres EVAM.
- campagnes de prévention contre les phénomènes criminels (cambriolages, vols dans les véhicules, etc.) ;
- campagnes de prévention en matière de circulation routière ;
- instruction de la prévention scolaire et routière et formation des patrouilleurs scolaires (plus de patrouilleurs depuis 2015) ;
- démarchage proactif des commerçants, conseils et suivi aux problématiques liées à la sécurité ;
- relation avec le public, afin de répondre aux inquiétudes d'ordre sécuritaire ;
- accompagnement des victimes suite à des situations traumatiques

(agressions, violences domestiques, etc.) ;

- relation avec les écoles et les associations, organisation de séminaires d'informations et de séances de médiation avec des personnes en rupture ;
- contact avec les personnes en rupture sociale qui occupent l'espace public ;
- surveillance et suivi des jeunes, notamment pour des faits d'incivilité ou de consommation abusive d'alcool et de stupéfiants ;
- recherche de renseignements, détection de phénomènes délictueux et enquêtes de voisinage ;
- occupation de la voie publique par des actions ciblées, en travaillant sur le flagrant délit (vols, agressions et incivilités) ;
- surveillance, prévention, en priorité auprès des jeunes, et sanction de la consommation de stupéfiants ;
- opérations de surveillances policières ciblées (distributeurs à billets, vols dans les véhicules, incivilités, stations-service, etc.).

3.2.2 CAMPAGNES DE PRÉVENTION

3.2.2.1 PRÉVENTION CRIMINALITÉ

Le thème des campagnes est régulièrement débattu entre les diverses polices vaudoises, suivant la criminalité du moment. Durant l'année 2016, ces campagnes ont été menées de la manière suivante :

Période	Sujet
Février	Vols dans les véhicules
Avril – mai	Vols dans les bateaux
Mai à août	Stop littering / nuisances sonores Vols sur les plages et/ou piscines
Septembre	Surveillance dans le cadre du Paillote Festival
Octobre - novembre	Vols dans les habitations
Décembre	Vols à la tire

3.2.2.2 JOURNÉE PRÉVENTION CAMBRIOLAGE

En sus des campagnes cantonales, la Prévention Suisse des Cambriolages (PSC) a organisé une journée nationale. Le but a été de sensibiliser la population par la remise d'un carré de chocolat avec une note explicative sur la rapidité d'un cambriolage. Pour notre secteur, l'information a été relayée via le poste de police principal ainsi que les postes décentralisés.

3.2.2.3 PRÉVENTION ROUTIÈRE

La brigade de proximité a organisé et dirigé 8 campagnes de prévention routière durant l'année scolaire 2016, la plupart en collaboration avec la division police secours sur le terrain. La succession des campagnes de prévention est listée ci-après :

Période scolaire	Thème
Semaines 01 à 03	GRATTEZ… Augmentez votre sécurité
Semaines 12 à 18	La bonne conduite pour les NULS
Semaines 19 à 24	Et toi… Quel cycliste es-tu ?
Semaines 25 à 26	Contrôle de circulation en relation avec les vacances d'été
Semaines 33 à 37	Roues arrêtées. Enfants en sécurité
Semaines 38 à 43	Sécurité piétons
Semaines 44 à 49	SEE YOU – sois visible
Semaines 50 à 52	GRATTEZ… Augmentez votre sécurité

3.2.3 PRÉVENTION SCOLAIRE

Pour l'année scolaire 2015/2016, 3'242 élèves (tous niveaux confondus) ont reçu la visite de la police. L'écart entre les deux années scolaires 2014/2015 et 2015/2016 s'explique notamment par le fait que le jardin de circulation donné aux élèves enclassés en 7e et 8eP se déroule entre les mois d'avril et mai de l'année suivante.

3.2.4 PRÉSENCE DANS LES POSTES DÉCENTRALISÉS

Les postes décentralisés sont tenus par la brigade de proximité. Une heure quotidienne à Saint-Prex et une heure à Préverenges, soit 5 heures par semaine, selon le tableau ci-dessous:

Jour de la semaine	Matin		Après-midi	
Lundi	Saint-Prex	08h00 -09h00	Préverenges	14h00-15h00
Mardi	Préverenges	08h00-09h00	Saint-Prex	14h00-15h00
Mercredi	Saint-Prex	08h00-09h00	Préverenges	14h00-15h00
Jeudi	Préverenges	08h00-09h00	Saint-Prex	14h00-15h00
Vendredi	Saint-Prex	08h00-09h00	Préverenges	14h00-15h00

Pour l'année 2016, nous comptabilisons 738 heures de présence dans les postes décentralisés (510 heures en 2015). Ces heures sont réalisées selon les missions

ordonnées et le nombre d'ETP présents.

L'enregistrement de plaintes, la présence aux abords des écoles et les renseignements au public sont nos principales sollicitations.

3.2.5 DÉMARCHES PROACTIVES

Le démarchage proactif des commerçants est en relation directe avec la criminalité et les campagnes de prévention. Les commerces plus sensibles, tels que les bijouteries, les stations-service et les pharmacies, reçoivent régulièrement la visite de la police sur l'entier du secteur PRM. Les écoles et les garderies ont été également contactées. Les autres commerces ne sont pas oubliés. Des patrouilles pédestres et des présences préventives dans les centres commerciaux sont effectuées tant par la brigade de proximité que par police secours.

3.2.6 UNITÉ RADAR

3.2.6.1 MISSIONS ET MOYENS

L'Unité radar est composée de deux policiers à plein temps, qui peuvent également compter sur l'appui de deux opérateurs auxiliaires intégrés à police secours et à la brigade de proximité. Elle est chargée :

- d'effectuer des contrôles de vitesse sur l'ensemble du territoire de la PRM, au moyen d'un système de radar embarqué dans un véhicule ou mis sur trépied au bord de la chaussée;
- de détecter, d'identifier et de verbaliser, à l'aide d'images enregistrées par les radars automatisés, les diverses infractions au code de la route ;
- de pourvoir à l'installation d'un appareil indicateur de vitesse préventif, qui informe les automobilistes sur leur vitesse respective.

Cette unité dispose d'un appareil radar mobile embarqué à bord d'une voiture (hors service depuis le 28 février 2016), d'un appareil laser portable, ainsi que de 4 caméras (radars automatiques) qui peuvent être installées dans 8 emplacements fixes, situés aux divers carrefours morgiens à fort trafic. L'installation de ces radars a comme unique objectif de faire baisser de manière globale la fréquence des dépassements des vitesses prescrites et des infractions routières. Elle a probablement un effet très significatif sur la réduction du nombre d'accidents et des conséquences qui en découlent.

Afin d'effectuer de la prévention, autant sur des routes à large fréquentation, que dans des quartiers résidentiels, un radar préventif est également placé au bord des chaussées de toutes les communes membres, permettant ainsi d'informer les usagers de la route de leur vitesse et d'établir des statistiques sur les vitesses ainsi que sur le nombre de passages.

3.2.6.2 CONTRÔLES FEUX ROUGES ET VITESSE (MORGES)

Les installations fixes feux rouges et vitesse fonctionnent 24h/24 et 7/7. Durant l'année 2016 11'298'842 (1 caméra en moins, donc moins de passages relevés) véhicules ont été contrôlés (12'740'720 en 2015) et le taux d'infractions s'élève à 0.072 % (0.079 % en 2015). L'histogramme ci-dessous illustre le nombre d'infractions.

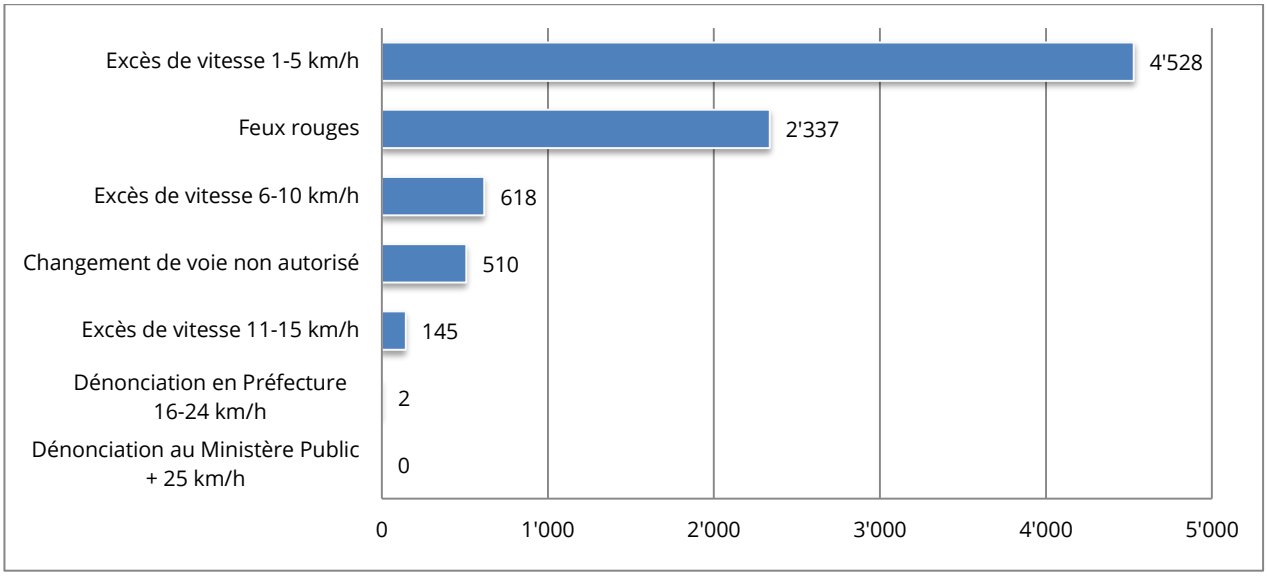

3.2.6.3 CONTRÔLES MOBILES DE VITESSE

Pendant l'année 2016, 358 contrôles ont été effectués sur le territoire de la Police Région Morges (369 en 2015) et 69'244 véhicules ont été contrôlés (82'609 en 2015). Ont été infligées 5'862 amendes d'ordre (5'412 en 2015), 39 dénonciations ont été établies en Préfecture (102 en 2015) et 2 au Ministère Public (2 en 2015), ce qui représente un total de 8,5 % d'infractions (6,6% en 2015).

Le radar mobile a été engagé et positionné à proximité immédiate des établissements scolaires durant les campagnes de prévention routière et lors des rentrées scolaires.

Ci-après le détail par commune :

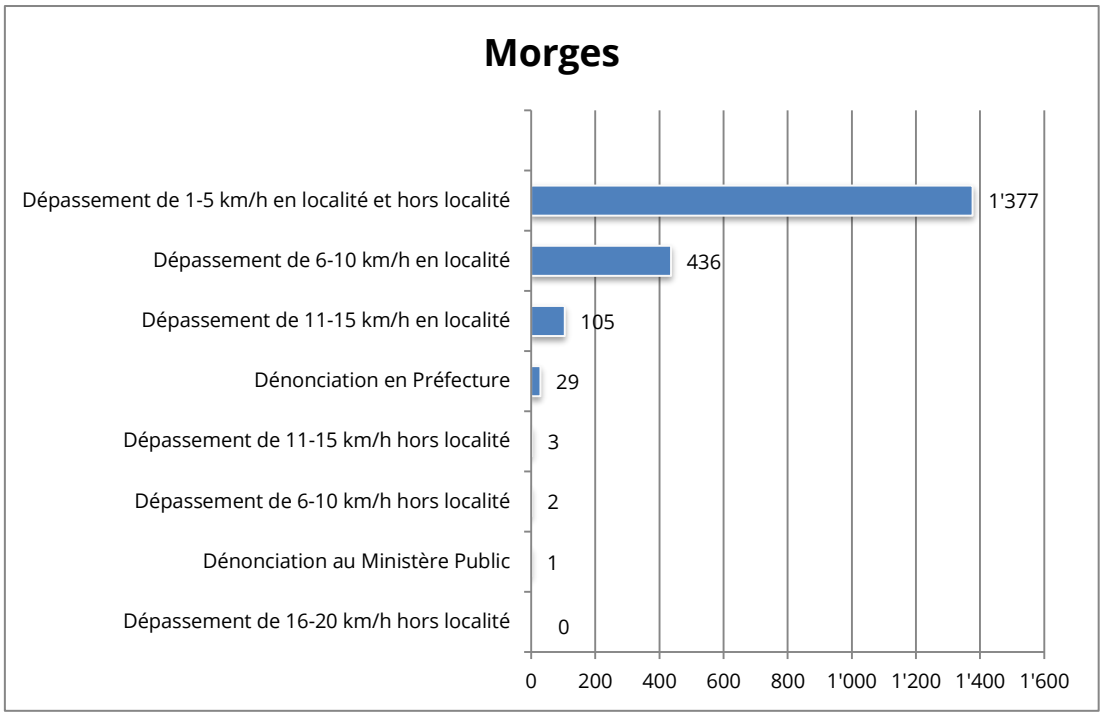
Morges
Dépassement de 1-5 km/h en localité et hors localité
1'377
Dépassement de 6-10 km/h en localité
436
Dépassement de 11-15 km/h en localité
105
Dénonciation en Préfecture
29
Dépassement de 11-15 km/h hors localité
3
Dépassement de 6-10 km/h hors localité
2
Dénonciation au Ministère Public
1
Dépassement de 16-20 km/h hors localité
0
0
200
400
600
800
1'000
1'200
1'400
1'600

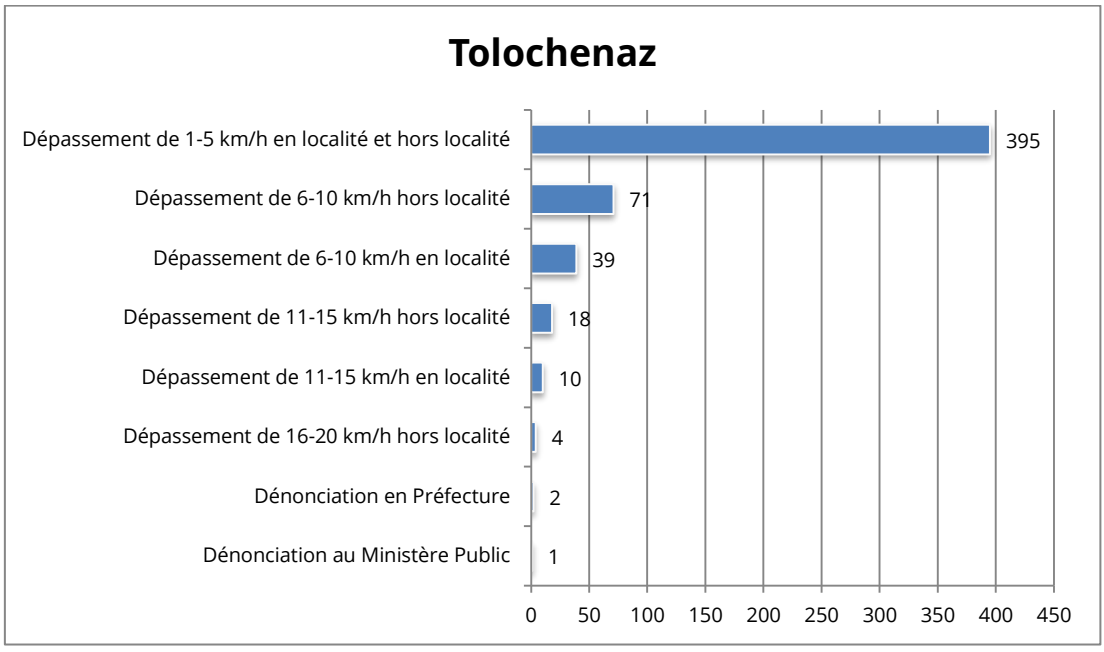
Tolochenaz
Dépassement de 1-5 km/h en localité et hors localité
395
Dépassement de 6-10 km/h hors localité
71
Dépassement de 6-10 km/h en localité
39
Dépassement de 11-15 km/h hors localité
18
Dépassement de 11-15 km/h en localité
10
Dépassement de 16-20 km/h hors localité
4
Dénonciation en Préfecture
2
Dénonciation au Ministère Public
1
0
50
100
150
200
250
300
350
400
450

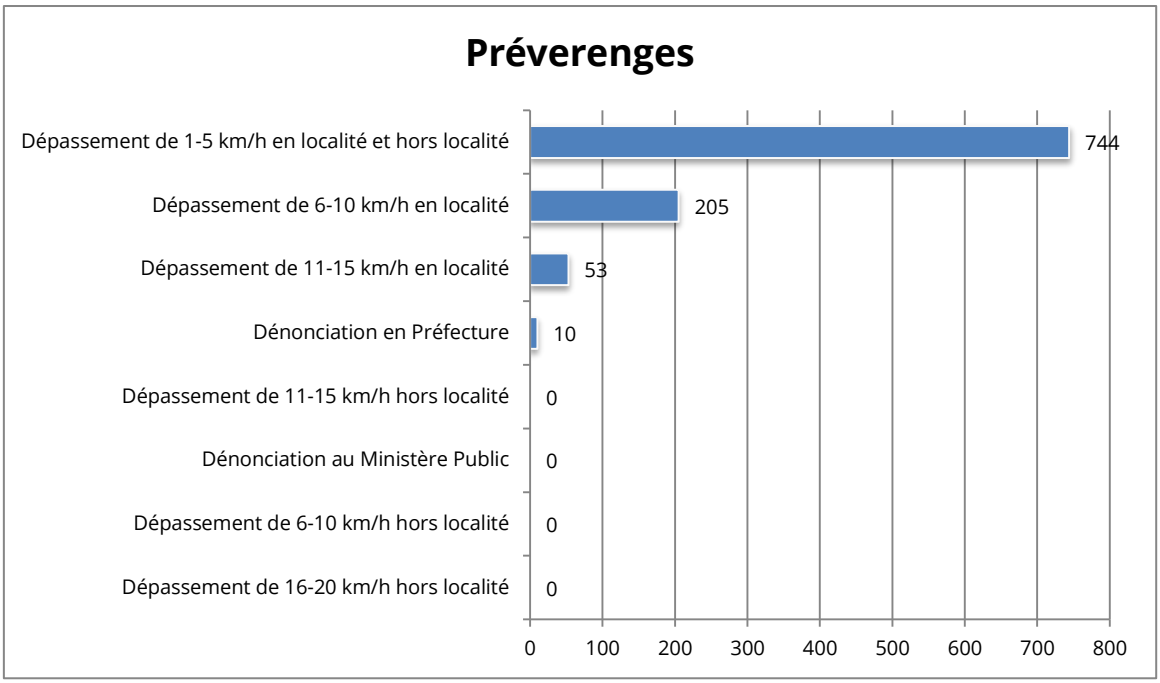
Préverenges
Dépassement de 1-5 km/h en localité et hors localité
744
Dépassement de 6-10 km/h en localité
205
Dépassement de 11-15 km/h en localité
53
Dénonciation en Préfecture
10
Dépassement de 11-15 km/h hors localité
0
Dénonciation au Ministère Public
0
Dépassement de 6-10 km/h hors localité
0
Dépassement de 16-20 km/h hors localité
0
0
100
200
300
400
500
600
700
800

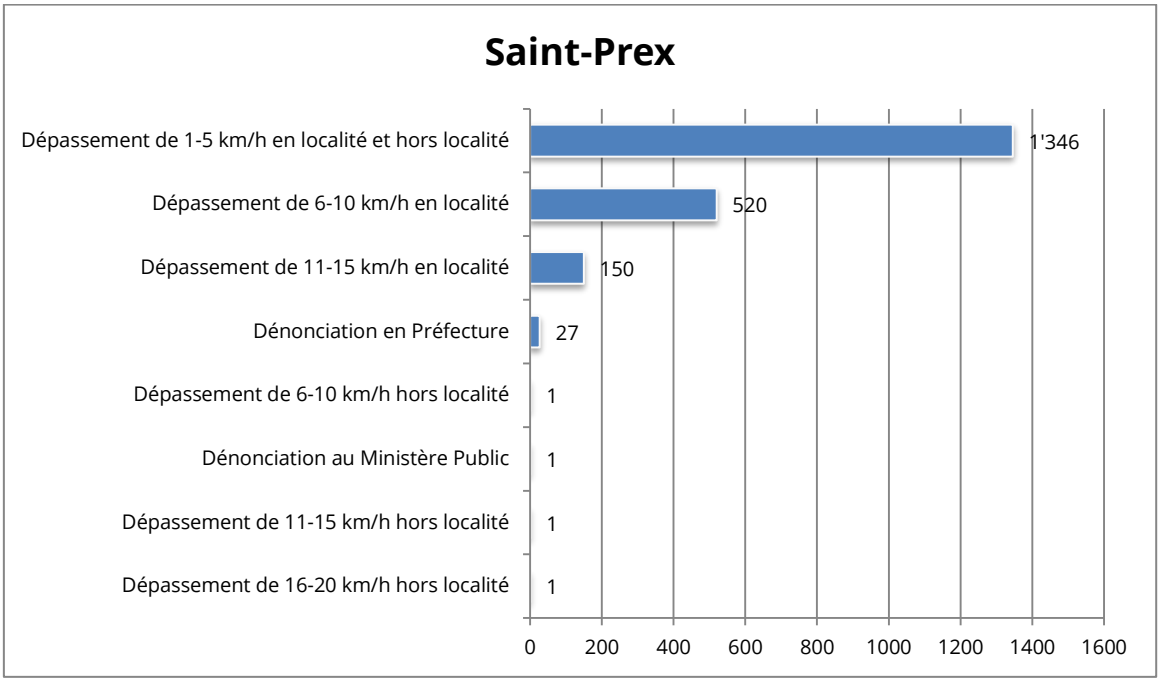
Saint-Prex
Dépassement de 1-5 km/h en localité et hors localité
1'346
Dépassement de 6-10 km/h en localité
520
Dépassement de 11-15 km/h en localité
150
Dénonciation en Préfecture
27
Dépassement de 6-10 km/h hors localité
1
Dénonciation au Ministère Public
1
Dépassement de 11-15 km/h hors localité
1
Dépassement de 16-20 km/h hors localité
1
0
200
400
600
800
1000
1200
1400
1600

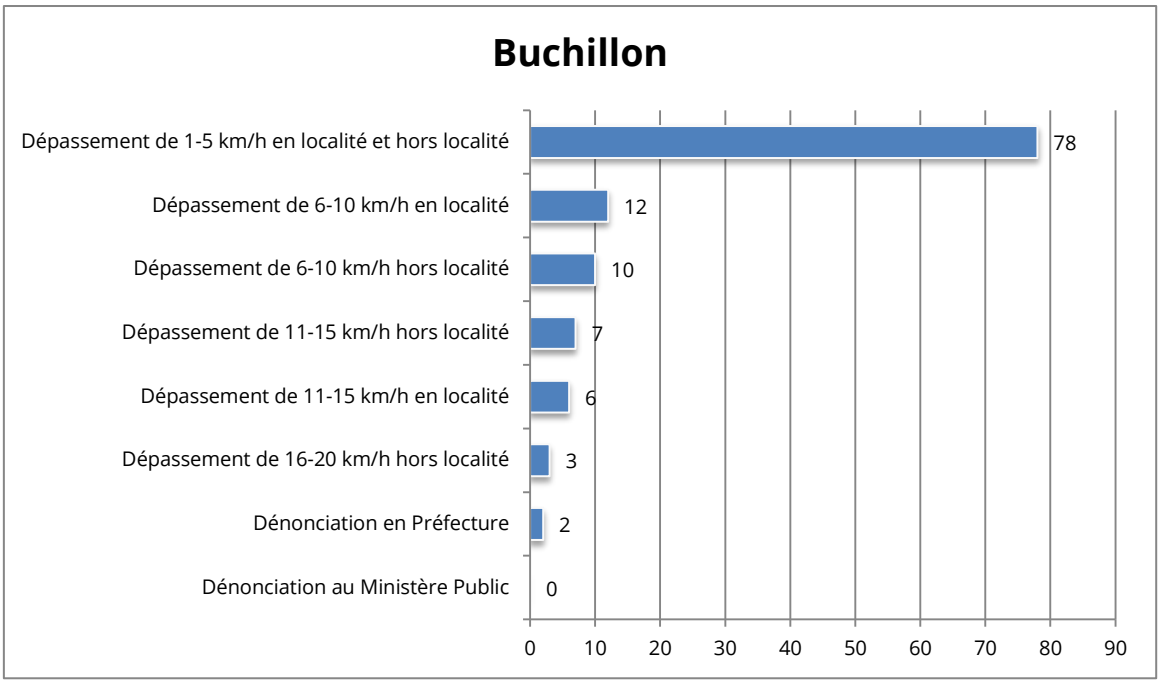
Buchillon
Dépassement de 1-5 km/h en localité et hors localité
78
Dépassement de 6-10 km/h en localité
12
Dépassement de 6-10 km/h hors localité
10
Dépassement de 11-15 km/h hors localité
7
Dépassement de 11-15 km/h en localité
6
Dépassement de 16-20 km/h hors localité
3
Dénonciation en Préfecture
2
Dénonciation au Ministère Public
0
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90

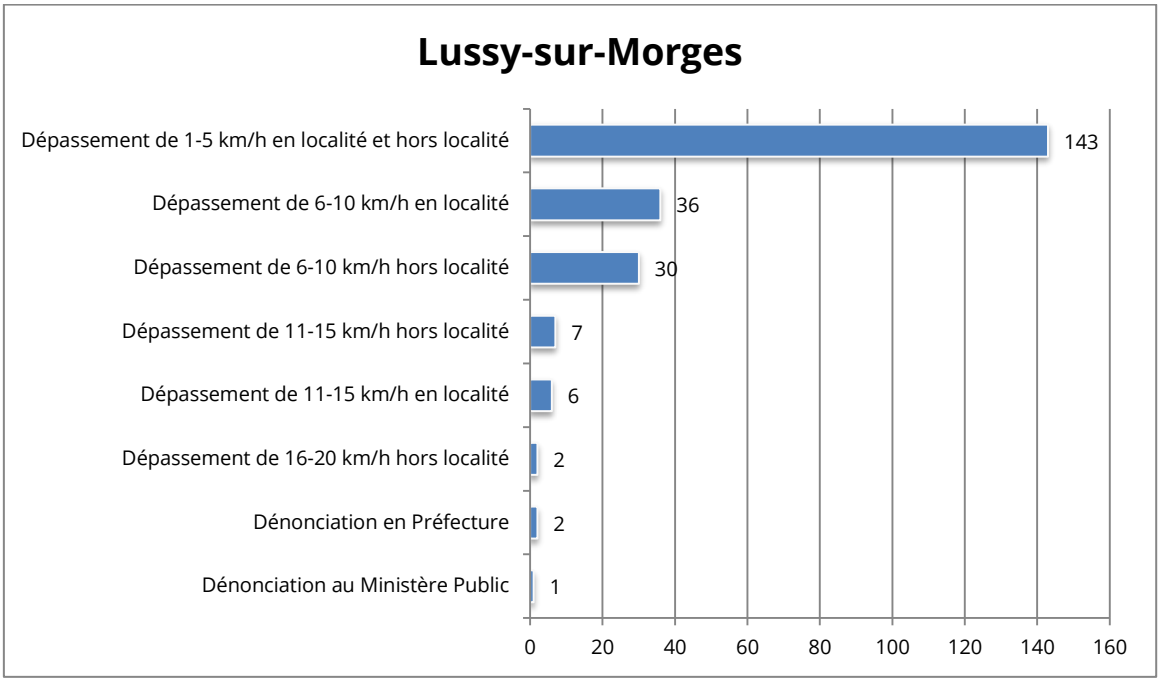
Lussy-sur-Morges
Dépassement de 1-5 km/h en localité et hors localité
143
Dépassement de 6-10 km/h en localité
36
Dépassement de 6-10 km/h hors localité
30
Dépassement de 11-15 km/h hors localité
7
Dépassement de 11-15 km/h en localité
6
Dépassement de 16-20 km/h hors localité
2
Dénonciation en Préfecture
2
Dénonciation au Ministère Public
1
0 20 40 60 80 100 120 140 160

3.2.6.4 CONTRÔLES MOBILES PRÉVENTIFS

Les contrôles mobiles ont pu être effectués sur les Communes de Morges, Saint-Prex, Tolochenaz, Lussy-sur-Morges et Buchillon. A Préverenges, le radar préventif est géré par ses ASP.

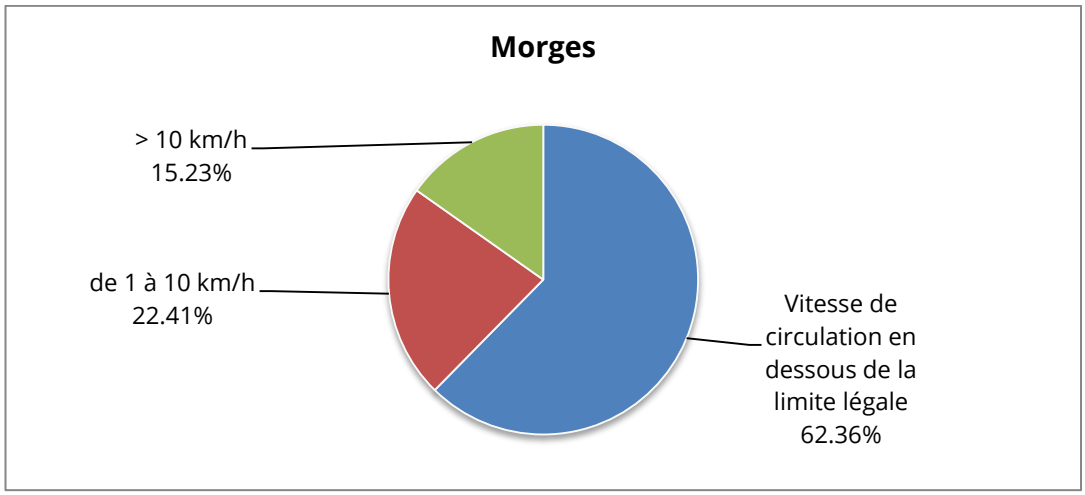

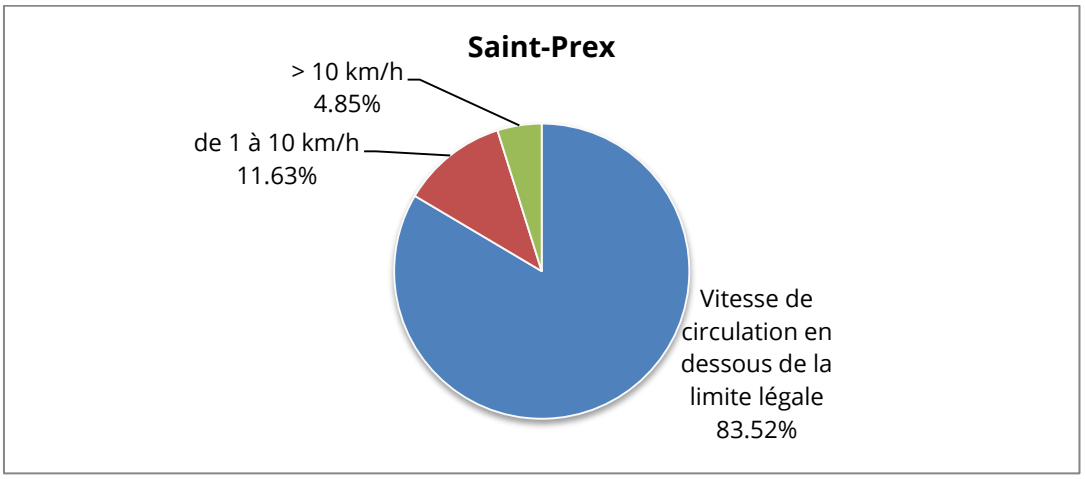

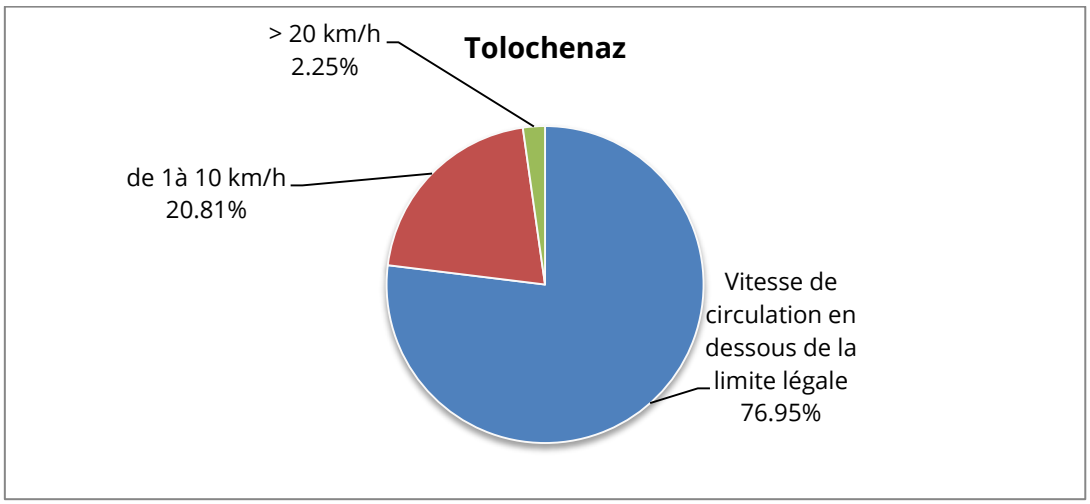

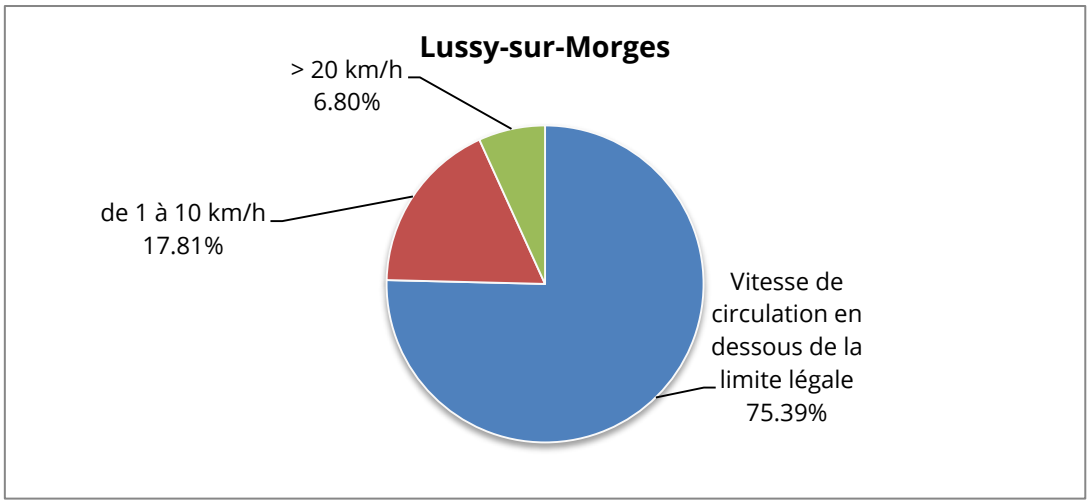

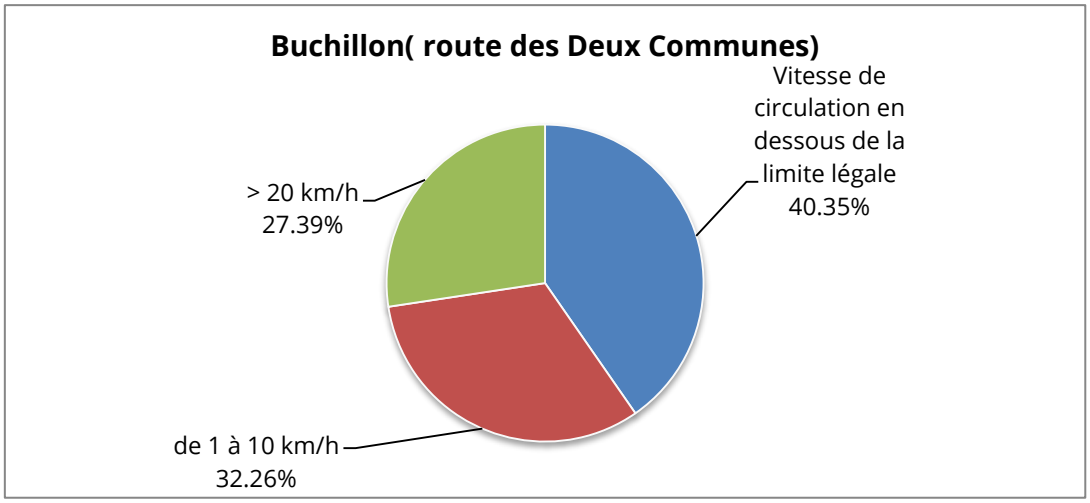

3.2.7 BRIGADE ASP

3.2.7.1 HORODATEURS

Les Assistants de sécurité publique (ASP) ont effectué 832 heures pour le maintien du parc des machines (1'060 heures en 2015), afin de le garder en parfait état de fonctionnement. Lors de ces contrôles programmés, l'ASP effectue l'entretien périodique et le renouvellement des rouleaux de tickets. Sont dénombrées 65 interventions sur les appareils en panne.

3.2.7.2 NOTIFICATIONS DES COMMANDEMENTS DE PAYER

Les ASP notifient les commandements de payer pour toutes les communes partenaires, à l'exception de celle de Préverenges.

Ils sont dénombrés comme suit :

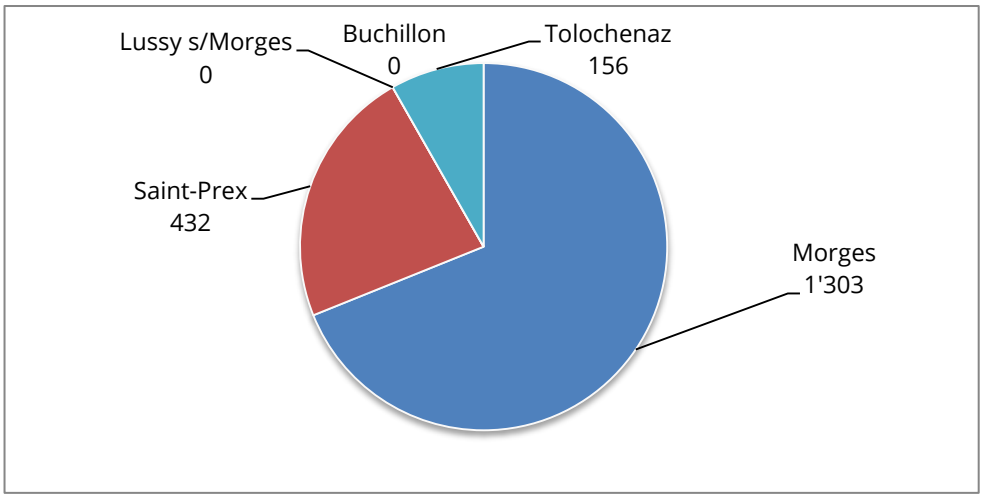

1'891 commandements de payer ont été notifiés (1'371 en 2015) et 260 ont été retournés avec un rapport à l'Office des poursuites et n'ont pas été notifiés (327 2015).

3.2.7.3 RAPPORTS DE NATURALISATION ET DE RENSEIGNEMENT POUR L'OFFICE DE LA POPULATION

Les assistants de sécurité publique rédigent les rapports de naturalisation ainsi que les enquêtes pour l'Office de la population pour toutes les communes partenaires, à l'exception de celles de Préverenges et de Saint-Prex.

Ils se répartissent comme suit :

	Morges	Tolochenaz	Buchillon	Lussy-sur-Morges
Naturalisations ordinaires	**42**	**3**	**1**	**2**
Enquêtes Office de la population	**128**	**5**	**0**	**0**
Total	**170**	**8**	**1**	**2**

Depuis 2015, les rapports de naturalisations facilitées sont gérés par le Canton.

3.2.7.4 AMENDES D'ORDRE (HORS RADAR FEU ET VITESSE)

Les 27'531 amendes d'ordre infligées sur le secteur PRM (15'548 en 2015). L'engagement d'un ASP supplémentaire, une présence plus efficiente sur le terrain ainsi que des contrôles plus réguliers sur l'ensemble du secteur d'intervention de la PRM expliquent un nombre d'amendes d'ordre plus élevé. Elles se répartissent comme suit :

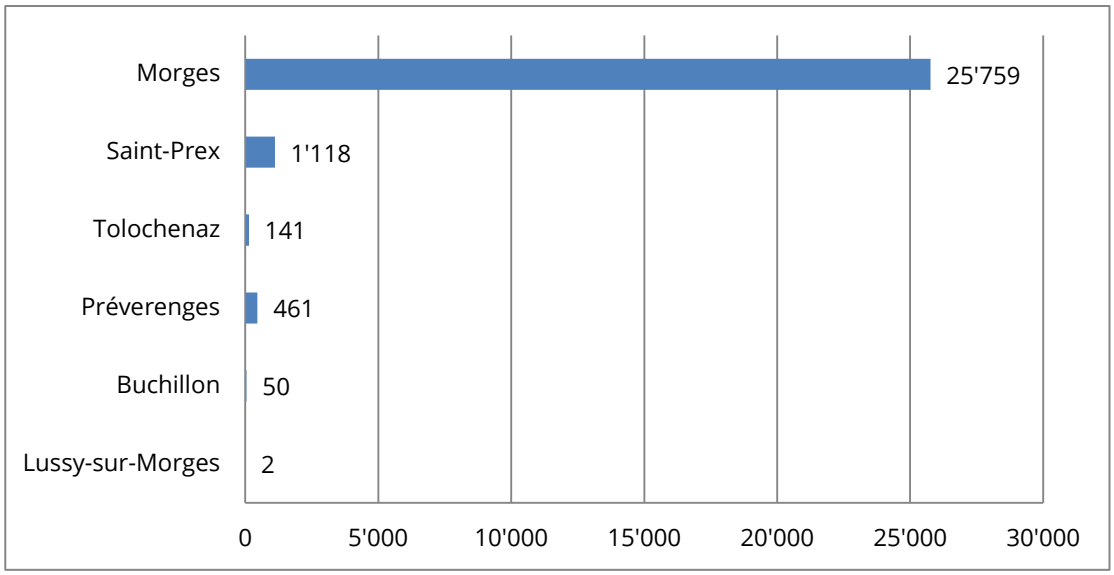

3.3 SERVICE DE LA SIGNALISATION

3.3.1 MISSIONS ET MOYENS

Le Service de la signalisation, fort de 3 ETP, est équipé d'un fourgon de transport de matériel et de toute la signalisation mobile nécessaire aux besoins du service. Il a pour missions de :

- participer à la réalisation de projets de circulation routière (études, signalisation, marquage, légalisation et mise en place) ;
- mettre en place la nouvelle signalisation ;
- entretenir, nettoyer ou réparer la signalisation générale, lumineuse, les miroirs, les city plans, les abribus, les barrières, les plaques de rues, les bornes automatiques, les supports à vélos ;
- mettre en conformité la signalisation routière, le marquage, assurer le suivi avec les chantiers et la sécurité en général ;
- collaborer aux diverses manifestations, mise en place du dispositif général et des déviations ;
- établir les dossiers de réalisation pour les décisions municipales ;
- recenser et référencer la signalisation et participer à l'enregistrement des données sur le système d'information du territoire ;
- coordonner et suivre les travaux lors de chantiers (mise en place des déviations) et conseiller les entreprises en matière de signalisation et de sécurité. Collaborer avec les Chargés de la sécurité des chantiers ;
- lors d'accidents avec dommages à la signalisation, prendre les premières mesures de sécurité, de réparation et assurer le suivi ;

- réserver les places de stationnement (déménagements, mariages, services funèbres, etc.) ;
- mettre en fourrière les deux roues abandonnés, volés, perdus ou en infraction prolongée.

3.3.2 RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Service de la signalisation est intervenu sur les Communes de Morges, Tolochenaz, Saint-Prex et Lussy-sur-Morges, selon le descriptif ci-après.

3.3.2.1 MORGES

- A 1'056 reprises, pour mettre en place de la nouvelle signalisation, entretenir, nettoyer ou réparer la signalisation générale, lumineuse, les miroirs, les city plans, les abribus, les barrières Morion, les plaques de rues, les bornes automatiques, les supports à vélos, pour mettre en conformité la signalisation, le marquage, ou assurer le suivi avec les chantiers et la sécurité en général. Réparer les dommages et assurer le suivi lors d'accidents avec auteurs connus ou inconnus ou lors de malveillance. Pour 8 cas, les personnes ont été identifiées et les frais occasionnés, s'élevant à CHF 17'650.90, ont été facturés aux responsables (9 cas et CHF 7'899.80 en 2015).
- A 1'126 reprises pour poser de la signalisation concernant les divers services communaux, services funèbres, protection civile, sapeurs-pompiers, Beausobre, écoles, ainsi que les sociétés sportives et culturelles morgiennes.
- A 1'023 reprises pour la réservation de places de parc, suite aux demandes de privés, livraisons, grues, déménagements, travaux, mariages, etc. Ces prestations ont été facturées aux demandeurs pour un montant de CHF 25'209.50 (803 reprises et CHF 28'000.20 en 2015).
- La Direction des infrastructures et gestion urbaine a délivré 121 permis de fouille, de dépôts de bennes ou d'échafaudages sur le domaine public de la commune. Dans la mesure du possible, à chaque permis, notre service intervient en moyenne entre 3 et 4 reprises par chantier et pour certains, chaque semaine.
- Il a participé à 345 séances pour les chantiers, manifestations et projets en ville (246 en 2015).

3.3.2.2 TOLOCHENAZ

- A 41 reprises (41 en 2015) pour poser de la signalisation pour les diverses manifestations, réservations, chantiers, services funèbres, accidents, déménagements.

- Egalement pour effectuer les réparations, l'entretien de la signalisation et du marquage, les nettoyages, le renouvellement et l'amélioration du matériel de signalisation et des divers dispositifs, la création et le suivi de divers projets suite à des demandes municipales.
- Plusieurs interventions spontanées pour faire améliorer la sécurité des chantiers et la signalisation en général auprès des entreprises.

3.3.2.3 SAINT-PREX

- A 456 reprises (385 en 2015) pour poser de la signalisation pour les diverses manifestations, réservations, chantiers, services funèbres, accidents, déménagements.
- Egalement pour effectuer les réparations, l'entretien de la signalisation et du marquage, les nettoyages, le renouvellement et l'amélioration du matériel de signalisation et des divers dispositifs, la création et le suivi de divers projets suite à des demandes municipales.
- Plusieurs interventions spontanées pour faire améliorer la sécurité des chantiers et la signalisation en général auprès des entreprises.

3.3.2.4 LUSSY-SUR-MORGES

- A 15 reprises (11 en 2015) pour poser de la signalisation pour les diverses manifestations, inaugurations et autres chantiers.
- Plusieurs interventions spontanées pour faire améliorer la sécurité des chantiers et la signalisation en général auprès des entreprises.

4 ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

4.1 COMMISSION DE POLICE

4.1.1 MISSIONS

La Commission de police est l'autorité pénale compétente en matière de contravention, chargée de juger les infractions aux règlements communaux ainsi qu'aux autres dispositions légales le spécifiant, pour autant que le for de l'infraction soit une des 6 communes de l'Association.

La Commission de police s'occupe de toutes les communes englobées dans l'Association de communes Police Région Morges.

4.1.2 CHIFFRES ET STATISTIQUES

La Commission de police a délivré 5'041 ordonnances pénales (4'788 en 2015), 68 citations (54 en 2015), 52 condamnations à des travaux d'intérêt généraux (72 en 2015) et n'a pas converti d'amendes en peines privatives de liberté (243 en 2015) en raison du retard pris lors de l'implémentation d'un nouveau logiciel.

Le bureau de la Commission de police s'occupe également de la procédure de recouvrement. A ce titre, elle a délivré 1'089 sommations (1'318 en 2015) et transmis 326 dossiers à l'Office des poursuites (952 en 2015).

4.2 SECRÉTARIAT ET BRIGADE DES ASSISTANTS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (ANCIENNEMENT CHANCELLERIE)

Le secrétariat, rattaché désormais à la Direction, est constitué de 5.85 ETP. Le nombre d'ETP pour la brigade des assistants de la sécurité publique (ASP), rattachée à la subdivision prévention et voie publique, s'élève à 6.20 ETP, soit un total de 12.05 ETP pour les activités administratives.

4.3 POLICE DU COMMERCE

4.3.1 MISSIONS ET ACTIVITÉS

La Police du commerce s'occupe, pour la Commune de Morges, de l'ensemble des lois citées ci-dessous :

- Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB)
  - → gestion administrative des licences des établissements morgiens ;
  - → examen technique pour la mise à l'enquête des nouvelles terrasses, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire et développement durable ;
  - → encaissement des taxes et émoluments, prolongation d'ouverture ;
  - → gestion des demandes de manifestations, délivrance d'autorisations et permis temporaires.
- Loi fédérale sur le commerce itinérant (LCI)
  - → gestion du domaine public, occupation pour portes habits, stop trottoir, etc.., foires et marchés, expositions, cirques, forains, kiosques à glaces et marrons, stands d'informations et de collectes sur la voie publique.
- Loi fédérale sur l'exercice des activités économiques (LEAE)
  - → délivrance des autorisations pour le commerce d'occasion et appareils automatiques ;
  - → collaboration avec l'Office de la population pour tenir à jour le registre des entreprises ;
  - → contrôles sporadiques des commerces.
- Ordonnance sur l'indication des prix (OIP)
  - → contrôles imposés par la Police cantonale et le SECO. Cette année les bijouteries étaient concernées ;
  - → contrôles à la suite de plaintes émanant du public ;
  - → contrôles ponctuels des soldes.
- Service des taxis

- → gestion des autorisations A, B et C, analyse, délivrance et mises à jour annuelle des carnets des conducteurs ;
- → examen des nouveaux conducteurs (10 nouveaux chauffeurs ont réussi l'examen) ;
- → collaboration avec le responsable des contrôles sur le terrain.

4.3.1.1 MORGES

- 277 manifestations ont été autorisées sur la Commune de Morges, dont 97 ont nécessité la délivrance d'un permis temporaire pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place.
- Les Grands Marchés (Printemps, Automne et Noël), organisés par la Police du commerce, ont vu l'affluence totale d'environ 550 étalagistes.
- Tout artiste, musicien, de rue doit se présenter au poste de police pour être auditionné et ce afin d'obtenir l'autorisation nécessaire.

4.3.1.2 SAINT-PREX

- 3 autorisations pour l'installation de banderoles publicitaires ont été délivrées.

4.3.1.3 LUSSY-SUR-MORGES

- 4 manifestations ont été autorisées, avec permis temporaire pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place.
- A été délivré 1 préavis municipal pour le café-restaurant "Le Petit Pressoir".

4.4 INHUMATIONS

4.4.1 MISSIONS ET ACTIVITÉS

Le Service des inhumations et incinération est responsable de la gestion administrative des décès et de l'attribution des concessions pour la Ville de Morges. Il assure :

- l'enregistrement les déclarations de décès et informe les Autorités concernées (Justice de paix, Office de la population, Commune de Morges) ;
- la réception de constatations médicales de décès ainsi que les attestations de déclaration de décès ;
- la délivrance des permis d'inhumer ou d'incinérer ;
- la gestion des contrats de concession de tombe.

274 décès (119 morgiens, 151 en 2015) ont été inscrits dans le Registre officiel du Service communal des inhumations et incinérations.

On dénombre 22 inhumations au Cimetière de Morges, 221 incinérations, 2 corps

légués au CURML (Centre Universitaire Romand de Médecine Légale) et 10 corps rapatriés dans leur pays d'origine.

En 2016, 6 demandes pour la prise en charge des frais d'obsèques de défunts morgiens ont été transmises à la Municipalité (6 en 2015).

5 CONDUITE ET GESTION DU PERSONNEL

5.1 EFFECTIFS

L'effectif au 31 décembre 2016 se répartit comme suit :

Service	Nombre d'ETP 2015	Nombre d'ETP 2016
Direction/Etat-major	4.80	6.80
Secrétariat et réception	6.20	5.85
Unité exploit. et syst. d'information	0	2
Division opérationnelle		
Police secours	35	30
Police de proximité	7	5
Unité radar	2	1
Assistants de sécurité publique	5.40	6.20
Aspirants	0	4
Services généraux		
Logistique	1	1
Police du commerce	2	2
Signalisation	3	3
Total	**66.40**	**66.85**
Personnel détaché à l'Académie de police (hors effectif)	(1)	(1)

5.1.1 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Le tableau ci-après illustre les arrivées et les départs de collaborateurs durant l'année 2016.

Service	Nombre d'ETP	
	arrivées	**départs**
Direction/Etat-major	3	1
Secrétariat et réception	2.30	2.65
Unité exploit. et syst.	2	0
Police secours	0	5
Police de proximité	1	3
Unité radar	0	1
Assistants de sécurité publique	1	0.2
Aspirants	4	0
Total	**13.30**	**12.85**

5.2 ACADÉMIE DE POLICE

5.2.1 LES NOUVEAUX ASPIRANTS DE POLICE

Le Comité de direction a approuvé l'engagement de 4 aspirants pour l'Académie de Savatan volée 2016-2017, qui ont été engagés au 4 avril 2016. Ces collaborateurs intégreront les rangs de police secours dès l'obtention de leur brevet fédéral en mars 2017.

5.3 LA FORMATION CONTINUE

5.3.1 LES COURS DE CADRES

5.3.1.1 COURS DE CONDUITE II (INSTITUT SUISSE DE POLICE)

Un cadre intermédiaire a suivi et réussi avec succès le cours de conduite niveau II, dispensé à l'Institut Suisse de Police.

5.3.1.2 COURS DE CONDUITE I (INSTITUT SUISSE DE POLICE)

Un sous-chef de brigade a suivi avec succès le cours de conduite vaudois niveau I, dispensé par la police coordonnée vaudoise, sous la supervision et avec la reconnaissance de l'Institut Suisse de Police.

5.3.2 LE SÉMINAIRE DE « GOUVERNANCE »

Le nouvel Etat-major (6 officiers) a participé à un séminaire de leadership et d'équi-coaching pour élaborer une vision de management commune. Cela a permis de définir un mode de gouvernance et de faciliter l'intégration des trois nouveaux officiers.

Ce séminaire s'est déroulé au Nord de Lisbonne, sous la conduite d'EQUITES. Il s'agissait d'un séminaire qui travaille les enjeux relationnels et managériaux avec les chevaux.

5.3.3 LES ATELIERS STRATÉGIQUES

L'année 2016 était riche en changements de par la passation de commandement et de par les élections communales. Effectivement, l'Etat-major et le Comité de direction ont été renouvelés. Afin de définir des objectifs politiques et opérationnels, la Direction de police, avec le concours de Coaching Systems Sàrl, a mis sur pieds trois journées de réflexions stratégiques, réunissant l'Etat-major et le Comité de direction.

Ces travaux ont abouti à la rédaction d'un programme de législature, à un plan de mise en œuvre et à des objectifs opérationnels pour 2017.

5.3.4 LE TIR ET LES TECHNIQUES D'INTERVENTION

Les moniteurs de tir et tactique d'intervention (TTI) ont offert deux sessions de tir, qui portaient sur les fondamentaux : une session de tir en situation AMOK 2.0 (réponse à une attaque terrorisme en milieu ouvert) et une session de TTI pour travailler les interpellations de véhicules et les interventions avec le chien de police en milieu clos. Par policier, cela représente 16 heures de formation au tir et 4 heures de formation à la TTI.

5.3.5 LA SÉCURITÉ PERSONNELLE

Quatre sessions de formation à la sécurité personnelle (défense à mains nues, bâton tactique, menottage), dont une de rattrapage, ont été offertes aux policiers et Assistants de sécurité publique.

6 CONCLUSION

La PRM relève depuis 4 ans le défi de se positionner comme acteur crédible et compétent du paysage policier vaudois, avec succès. Notre priorité est de prêter une oreille attentive aux attentes des usagers et d'offrir des réponses efficaces aux problématiques propres à notre région. Nous veillons également à entretenir des relations de qualité avec nos partenaires locaux, cantonaux et fédéraux, en vue d'offrir un service concerté, coordonné et cohérent.

La consolidation de nos processus de travail est en constante amélioration, la remise en question de nos pratiques nous anime tout au long de l'année. Cette approche évolutive permet de repenser notre organisation et offre l'opportunité de déployer nos ressources de manière plus efficace. La PRM répond pleinement à son rôle de service public, dans chaque commune partenaire les demandes d'assistance représentent près de la moitié de ses interventions.

Les projets stratégiques réalisés en 2016 nous permettent de capitaliser sur une organisation consolidée. Nous pensons, ici, au démarrage du chantier de construction de l'Hôtel de police à l'avenue des Pâquis, à la signature de la nouvelle Convention collective de travail, à la réorganisation de la structure de conduite et à l'implémentation de nouveaux programmes de gestion informatique.

Après les six premiers mois de la nouvelle législature, le Comité de direction se plaît à relever, à nouveau, la qualité des relations avec l'ensemble des partenaires, ce qui lui a permis de conduire, à une cadence régulière et constante, les projets liés à ses intentions d'évolution.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le rapport de gestion du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la gestion relative à l'exercice 2016 et d'en donner décharge au Comité de direction.

au nom du Comité de direction

la présidente	la secrétaire
Anne-Catherine Aubert-Despland	Pili Perez